LES SIGNES DES TEMPS

„Quand vous verrez toutes ces choses, sachez que le Fils de l'homme est proche et à la porte.“ Matth. 24 : 33.

4E ANNÉE. BALE (SUISSE), OCTOBRE 1879. NUMÉRO 4.

LES SIGNES DES TEMPS

JOURNAL MENSUEL

publié par la Société des Adventistes du Septième Jour

COMITÉ de la Société: J. N. Andrews, Albert Vuilleumier, J. H. Guenin.

PRIX D'ABONNEMENT FR. 5

par an ou par volume de 12 numéros.

S'adresser: *Bureau des «SIGNES DES TEMPS» Bâle (Suisse).*

VERS SION.

Heureux ceux qui ont le cœur, pur car ils verront Dieu. Matth. 5 : 8.

Sion, ô cité de mon Dieu,
Œuvre des mains divines,
J'élève mon cœur et mon vœu
Vers tes saintes collines.

Là coulent des fleuves de paix ;
Là fleurit l'allégresse,
On n'y rencontre plus jamais
L'ennui ni la tristesse.

Quand franchirai-je, ô Souverain,
Le seuil des saints portiques ?
Quand pourrai-je m'unir enfin
Aux concerts angéliques ?

En marche, en marche, pèlerin
Ranime ton courage,
Hâte-toi dans l'étroit chemin
Vers la céleste plage.

Tu l'as promis, tu viens bientôt
Jésus, mon Divin Maître !
O cœur lassé, regarde en haut :
Ton salut va paraître.

Vierges de Sion, levez-vous ;
Tenez vos lampes prêtes
Pour aller rencontrer l'Epoux,
Et vous joindre à ses fêtes.

Qu'à faire, ô Dieu ta volonté
Jamais je ne me lasse ;
Et que bientôt dans ta cité,
Je contemple la face !

E. R. G.

Paroles d'Avertissement.

QUI A TUÉ CET HOMME?

Il y avait une soirée au village. Le train passait tout près de la maison où elle se tenait, et chaque train qui passait, attirait l'attention de la société par son sifflement aigu, dont le son remplissait l'air de ses vibrations. La soirée se passa agréablement. La maison était remplie, les cœurs étaient heureux, les visages radieux, il y avait des allocutions excellentes, une musique admirable, enfin le tout était combiné pour répandre sur la société une influence de vie et de gaîté. Ce soir-là même il arriva un incident dont le récit donna au dernier sermon une force spéciale. Environ à deux kilomètres de distance, sur la ligne du chemin de fer, un homme avait été renversé par la locomotive, et complétement mutilé. Il avait bu, avait passé la station où il voulait descendre, et était venu jusqu'à la station suivante. Découvrant son erreur, l'idée lui vint de visiter notre village. On lui indiqua le chemin, et il se mit en route; mais il n'avait pas fait cent pas qu'un cabaret attira son attention. Il y entra et y passa toute l'après-midi. Quand il sortit, il suivit la grande route pendant quelque temps, mais dans son état d'ivresse, il erra sur la voie ferrée et retourna sur ses pas jusqu'à environ une portée de fusil du cabaret. Le mécanicien ne le vit que trop tard pour faire arrêter le train, et l'avertissement qu'il donna ne fit qu'amener l'infortuné plus près de la locomotive, par laquelle il fut immédiatement mis en pièces. Les nouvelles étaient parvenues au dernier orateur juste au moment où il allait se lever pour parler; et en terminant il confirma ses arguments et ses appels en narrant les faits de ce triste incident. Ensuite le président fit quelques remarques sur cette question. «Qui a tué cet homme?» et l'auditoire se dispersa sous une impression plus profondément solennelle que jamais. Nous étions aussi nous-mêmes grandement affectés par le récit de ce triste incident. Nous nous retirâmes pour tâcher de trouver du repos, mais notre sommeil fut agité et interrompu par des réflexions involontaires sur ce triste événement, et nous entendions continuellement résonner à nos oreilles cette question du président: «Qui a tué cet homme?»

Le président et ses auditeurs étaient parfaitement convaincus que cette question: «Qui a tué cet homme?» ne pouvait trouver de réponse satisfaisante dans le fait seulement que c'était la locomotive qui avait broyé le corps de l'infortuné. La locomotive ne faisait que remplir le but pour lequel elle avait été faite et le machiniste était à son poste. On ne pouvait accuser en aucune manière la locomotive, ni le conducteur. «Qui a tué cet homme?» Cette question résonnait à nos oreilles avec une force croissante et en pensant à la réponse que nous devions donner, notre esprit se reporta sur des scènes diverses, reliées les unes aux autres par leur rapport avec cet incident lugubre.

Nous commençâmes naturellement par retourner sur les traces que cet homme avait suivies ce jour-là; d'abord nous considérâmes l'endroit où il avait trouvé la mort; et pendant que nos pensées s'arrêtaient sur ce lieu fatal, ce cri «Qui a tué cet homme?» monta des rails et de la terre ensanglantés, semblable au cri d'Abel accusant le premier meurtrier. C'est la boisson qui l'avait amené là; c'était là que la locomotive l'avait frappé, et c'était lui-même qui avait pris la boisson, qui l'avait fait égarer de son chemin et errer sur la voie ferrée. Mais pendant que notre esprit était plongé dans ces tristes réflexions, cette question se présenta à nous: Cet homme n'avait-il pas commis un suicide? Nous pouvions à peine nous empêcher de l'exprimer comme étant une réponse véritable à la première question. Mais alors le même cri, mais lointain parvint à nos oreilles, et sembla nous inviter à continuer nos investigations.

Par la pensée nous visitâmes la maison où il s'était enivré pour la dernière fois, cette maison où il avait pris cette boisson fatale qui avait finalement obscurci son esprit et l'avait conduit à la mort. Le fils de ceux qui lui avaient vendu cette boisson s'était trouvé avec nous dans cette réunion, avait entendu ce qui avait été dit, quoique les personnes qui avaient parlé ne savaient pas qu'il y fût. Et pendant que nous entendions le jeune homme raconter à ses parents ce qu'il avait entendu, et dire quelles avaient été ses impressions, l'écho nous rapporta ces paroles: «Qui a tué cet homme?» et tous ceux qui les entendit frissonnèrent d'horreur. Cette nuit-là une nuée sombre et ténébreuse couvrit cette maison, et quoique invisible à l'œil humain sa présence n'en était pas moins réelle. Et au bruit du vent qui mugissait de tous côtés autour de la maison, semblait se mêler de temps à autre le son aigu et perçant du sifflet de la locomotive et des voies sépulcrales semblaient crier: «Qui a tué cet homme?»

Laissant ces personnes en proie aux accusations de leurs propres consciences nous quittâmes cette scène et nous poursuivîmes notre route. Nous entrâmes dans plusieurs cabarets où il avait bu ce jour-là, et chaque fois que cette question se faisait entendre: «Qui a tué cet homme?» nous entendions distinctement murmurer à nos oreilles ces paroles; «Si ceux qui lui ont vendu le dernier verre sont à blâmer, la même culpabilité ne repose-t-elle pas sur ceux qui lui ont vendu le premier, aussi bien que sur tous les autres?»

Mais la même question claire et distincte nous invita encore à continuer nos recherches. Nous obéîmes, et bientôt nous nous trouvâmes dans l'assemblée des magistrats le jour où les licenses avaient été accordées, jour où par la loi, la liberté fut accordée à ceux qui avaient vendu la boisson qui, de pas à pas, avait conduit à la mort cet infortuné. Des ministres, des anciens et d'honorables négociants leur avaient signé des certificats au moyen desquels ils avaient pu obtenir des licenses pour vendre des boissons spiritueuses. Ces certificats furent lus et tandis que nous nous reportions par l'imagination dans les demeures des ministres et dans les bureaux des négociants où ces certificats avaient été signés, cette question se présenta de nouveau à nous «Qui a tué cet homme?» Mais pendant qu'elle résonnait à nos oreilles, l'idée nous vint d'en faire une autre, et de demander si ceux qui avaient délivré des certificats pour un tel but ainsi que ceux qui avaient accordé des licenses pour la vente des spiritueux n'avaient aucune part de responsabilité dans cette affaire.

La scène changea encore. Nous passâmes au travers d'un bâtiment triste et sombre, à l'odeur désagréable, et nous vîmes le bon grain que Dieu a donné à l'homme pour sa nourriture, pressuré, torturé pour en extraire une liqueur de même qualité que celle que cet homme avait bue. Notre œil rencontra celui du distillateur et cette question résonna par tous les appartements de haut en bas du bâtiment: «Qui a tué cet homme?»

Sans nous arrêter plus longtemps dans ce lieu infect, nous dirigâmes nos pas vers les champs verdoyants et les moissons abondantes: mais là encore, nous entendîmes les fermiers parlant du prix du grain et se demandant avec animation ce que le distillateur payerait un grain si plein et si beau. L'orge donc fut moissonnée, préparée pour le marché, et emmenée par voiturées dans le grenier du distillateur, et le bruit des gerbes, et du fléau et d'autres sons semblables semblaient tous se combiner pour faire encore cette question; «Qui a tué cet homme?»

Ensuite avec la rapidité de la pensée, nous nous sentîmes transportés dans la salle de la législature; le code légal s'ouvrit, et nous pûmes lire les lois concernant la liberté de fabriquer de la boisson et de la vendre. Nous avions lu bien des livres dignes de confiance, enseignant que la boisson avait souvent causé des morts encore plus affreuses que celle que nous avons signalée ici. Et tandis que la loi qui donnait la liberté de fabriquer des boissons spiritueuses recevait la sanction des sénateurs assemblés, un spectacle lugubre passa devant nos yeux: C'était une longue procession fantastique des morts qu'avaient tués les boissons spiritueuses; et tandis qu'ils se glissaient rapidement et sans bruit devant nous, il s'éleva de leurs lèvres décharnées ce cri sépulcral: «Qui nous a tous tués?» Mais il n'y avait point de réponse. Elle pouvait seulement se trouver dans les documents du gouvernement qui montraient qui avait fait ces lois qui autorisaient la vente des spiritueux.

Une autre scène parut, mais toujours le même cri se répéta: «Qui a tué cet homme?» Dans divers lieux destinés à la vente des spiritueux, nous vîmes cet homme avec de joyeux compagnons, qui, par leurs préceptes et leur exemple l'avaient encouragé à poursuivre sa vie de débauches, et non-seulement le dernier jour de sa vie, mais longtemps auparavant, nous vîmes ces compagnons d'iniquité le pressant et l'encourageant dans le chemin qui conduit à la mort. Et au milieu de la gaîté bruyante, des chansons et des hourras, la fin tragique de cet infortuné étant toujours présente à notre esprit, nous prêtions l'oreille et nous entendîmes cette question s'élever bien au dessus de tous les autres sons; «Qui a tué cet homme?» Et aussitôt un doigt décharné et osseux semblait répondre en désignant chacun de ceux qui étaient présents.

Remontant toujours plus haut nous rencontrâmes plusieurs de ceux qui l'avaient pressé de boire quand il avait fini sa journée. Et nous fûmes introduits dans plus d'une de ces joyeuses sociétés réunies à l'occasion d'une fête quelconque. Dans plus d'une de ces réunions d'amis, à l'occasion d'une naissance, d'un baptême ou d'un ensevelissement, occasions où l'on faisait un usage abondant de boissons spiritueuses ; nous vîmes encore des multitudes de personnes qui par leur présence seule avaient encouragé cet homme dans l'usage des spiritueux. Et toujours cette question revenait: «Qui a tué cet homme?» Toutes ces personnes, quoiqu'on fût bien loin de les soupçonner, n'avaient-elles rien à faire avec cette mort affreuse? Elles ne le pensaient pas; mais n'avaient-elles pas au moins arrosé la semence qui avait produit ces fruits mortels?

Nous visitâmes sa demeure, c'était une maison vraiment désolée. On y voyait sa femme, veuve maintenant, victime de sa cruauté; la dernière action de son mari avant de quitter la maison avait été de la frapper et de la maltraiter de toutes manières. Près de cette malheureuse se trouvaient deux enfants, dont l'un était estropié et qui peut dire que ce n'était pas l'œuvre de la main du père? Cependant il avait eu une fois un heureux chez lui, une compagne aimante et aimée qui répandait la gaîté dans la maison. Cette femme était devenue une créature malheureuse. Elle pleurait amèrement en vue de ce qui venait d'arriver, et cependant elle était délivrée d'un ivrogne et d'un tyran. Elle avait jadis illuminé cette humble demeure par son sourire, et son mari avait trouvé sa joie dans le modeste et paisible intérieur du foyer domestique. Mais il avait commencé à boire; et elle avait continué à sourire: Les nuées s'étaient amoncelées, la chaumière s'était assombrie, et le visage naguère si radieux de cette femme avait revêtu une expression de profonde tristesse. Il avait commencé à la frapper lorsqu'il avait bu, et il avait toujours continué à boire, jusqu'à ce qu'enfin dans son ivresse, il avait trébuché et était tombé pour ne plus se relever. Et ici encore au milieu des lamentations de cette veuve, ce même cri se fit entendre en accents déchirants, semblables au râle de la mort; «Qui a tué cet homme?» et involontairement nous nous tournâmes vers cette femme meurtrie et délabrée; nous déplorâmes qu'elle eût jamais souri sur la coupe enivrante, et nous souhaitâmes que dès l'abord, elle lui eût déclaré une guerre ouverte.

Et finalement nous nous trouvâmes dans la demeure du père, et sur la table de ce père se trouvaient la bouteille et le verre, car des amis étaient venus les visiter; et lui, petit garçon à tête bouclée était là. Il écoutait, et il entendit son père presser ses amis de prendre un verre; il entendit sa mère, dont la voix avait pour lui un charme particulier, aider son père dans ses instances. Et le petit garçon, en considérant ce qui se passait, se disait à lui-même: «Cela doit être ce que mon père et ma mère ont de meilleur dans la maison, puisqu'ils l'offrent avec tant d'empressement.» Et puis scène après scène se déroula devant nous dans cette maison où les boissons spiritueuses étaient servies tantôt pour réchauffer ou pour égayer, pour chasser la fatigue, ou pour préparer à la supporter; de plus il y avait des occasions spéciales où les membres de la famille se réunissaient, tels que, anniversaires, Noël ou le Nouvel-An; alors on apportait des spiritueux pour égayer l'heureuse société. Avec le temps et la répétition de telles occasions, le goût du jeune garçon pour les spiritueux se fortifia. Il entra dans le monde où il devait être exposé à la tentation. Il trouva des camarades; il chercha à se faire un chez lui, mais au lieu de résister à la tentation, il était pénétré de cette idée que les boissons spiritueuses ne devaient pas être évitées, mais plutôt appréciées. Lorsque nous eûmes considéré toutes ces choses, nous pensâmes à nos chers petits enfants, et au sort qui pourrait les attendre. Nous éprouvâmes une sensation étrange quand la même lugubre question se répéta: «Qui a tué cet homme?» Ses propres parents n'avaient-ils aucune part à sa mort?

Et maintenant, ami lecteur, laissez-nous vous demander si vous avez jamais connu quelqu'un qui soit mort ivrogne, dont la mort ait été causée par les boissons spiritueuses, et dont le sort vous ait frappé d'horreur; cependant n'avez-vous pas à quelque époque de sa vie encouragé cette personne dans l'usage de ce qui a causé sa ruine. La mémoire si fidèle et si agile, par son pouvoir mystérieux, ramène le passé devant vous, et vous montre votre conduite envers ceux qui sont maintenant perdus. Pouvez-vous regarder en arrière et dire avec confiance: «Je suis innocent?» Si votre conscience avec une voix de tonnerre vous accuse fortement d'avoir eu une part dans ce qui a amené de si tristes conséquences, ou même si elle murmure doucement à notre oreille quelque doute quant à votre innocence dans cet affaire, et qu'elle vous appelle à vous abstenir des spiritueux à l'avenir, et d'être ainsi nets du sang de tous ceux qui meurent victimes de l'intempérance, alors prêtez l'oreille à ses conseils, et montrez en cela que vous possédez l'Esprit du Seigneur, qui dit: «Le Fils de l'homme n'est pas venu pour faire périr les hommes, mais pour les sauver.» — *Traité sur la Tempérance.*

N'écrivez rien que vous ne voudriez pas que Dieu lût.

CE QUE L'ÉVANGILE A ABOLI.

Textes. „Anéantissons-nous donc la loi par la foi? Dieu nous en garde! Au contraire, nous établissons la loi". Rom. 3:30.
„Ayant donc détruit par sa chair la cause de leur inimitié, qui était la loi des préceptes, laquelle consistait en des ordonnances." Eph. 2:15.

Ces deux passages se trouvent dans le Nouveau Testament, et furent écrits par le même apôtre; cependant l'un affirme que la loi n'a pas été abolie, tandis que l'autre déclare positivement que la loi a été abolie. Comment faut-il concilier ces deux passages qui paraissent à première vue contradictoires?—Par le simple fait que Paul parle de deux lois entièrement différentes l'une de l'autre. Le premier passage se rapporte au décalogue; le second, à la loi typique.

De nombreux passages du Nouveau Testament parlent clairement de l'abolition d'une loi à la mort de Christ. S'il n'y avait pas deux lois, alors non-seulement la loi des cérémonies, mais encore celle des dix commandements et tous les préceptes moraux de l'Ancien Testament auraient été abolis par Christ. Mais est-il raisonnable que Dieu abolisse des préceptes tels que ceux-ci: «Tu aimeras le Seigneur ton Dieu de tout ton cœur,» «Tu aimeras ton prochain comme toi-même,» «Tu ne tueras point,» etc.?

Nous montrerons maintenant qu'il y avait deux systèmes de loi qui ont existé parallèlement depuis la chute d'Adam jusqu'à la mort de Christ, époque à laquelle l'une de ces lois prit fin, tandis que l'autre fut confirmée.

Au commencement l'homme fut mis à l'épreuve; il fut placé sous des conditions telles qu'il aurait pu avoir la vie éternelle par son obéissance à Dieu. Dieu avait permis à Adam de manger librement des fruits de l'arbre de vie, et de ceux de tous les arbres du Jardin, excepté de celui de l'arbre de la connaissance du bien et du mal. Gen. 2:8–17. Il aurait pu vivre aussi longtemps qu'il aurait pu manger du fruit de l'arbre de vie. Gen. 3:22. Le jour de sa mort ne devait pas arriver avant que vînt celui où il mangea du fruit défendu. S'il n'avait jamais désobéi à Dieu, il ne serait jamais mort. De sorte que ce fut par le péché que la mort entra dans le monde. Rom. 5:12. Si donc, l'homme eût obéi à son Créateur, il aurait obtenu la vie éternelle par cette obéissance. Alors il n'aurait pas été nécessaire que Christ mourût pour sauver les hommes, et aucuns des sacrifices typiques de l'Ancien Testament, désignant la mort de Christ n'auraient été institués. Mais les hommes étant devenus pécheurs, il fut nécessaire que Christ mourût pour les racheter; et comme cette œuvre aurait dû avoir lieu bien des siècles avant que le Sauveur vînt sur cette terre, il devint nécessaire qu'ils offrissent des sacrifices comme ombres et figures de la mort de Christ, montrant par là leur foi au Rédempteur qui devait venir. Pour offrir un sacrifice, ils devaient avoir un autel, et un sacrificateur pour faire le service. Des règles devaient fixer comment il serait pourvu aux frais concernant l'entretien et la nourriture des sacrificateurs, et enfin il fallut un temple ainsi que des cérémonies. Pour régler toutes ces cérémonies, une loi devint nécessaire. De là l'introduction d'une loi concernant les figures et les ombres, et c'est cette loi qui est communément appelée la loi cérémonielle.

En réfléchissant un peu à ce sujet on verra facilement que cette loi cérémonielle n'aurait jamais existé si l'homme n'avait pas auparavant transgressé l'autre loi, savoir la loi morale. Nous pouvons trouver, même dans le livre de la Genèse, de nombreux passages où il est fait mention de ces deux lois: Abel offrit des sacrifices. Gen. 4:4. Noé bâtit un autel et y offrit des holocaustes. Gen. 8:20. Abraham fit de même. Gen. 12:7, 8. Melchisédec, sacrificateur du Dieu fort souverain (Gen. 14:18), qu'Abraham honora en lui donnant la dîme (Gen. 14:20), «était sacrificateur du Dieu fort, souverain.» Verset 18. Ces passages montrent que, déjà dans les premiers âges du monde, l'Eternel avait des sacrificateurs établis. C'est pourquoi il devint nécessaire de faire une loi qui réglât comment ces cérémonies devaient être faites et aussi ce qui concernait l'entretien des sacrificateurs eux-mêmes.

Dans le livre de la Genèse, nous trouvons aussi des passages se rapportant à la loi morale, les dix commandements. Voyez chap. 2:1–3; 4:8–11; 9:22–25; 20:6–9; 31:30–32; 35:1, 2; 39:17–20, etc.

DIFFÉRENCE DANS LA MANIÈRE DONT LES DEUX LOIS FURENT DONNÉES.

Evidemment l'Eternel avait pour but d'établir une claire distinction entre les deux lois, et cela par la manière dont il les donna au peuple. Voici comment le décalogue fut donné: 1. Dieu lui-même de sa propre voix le proclama du ciel. Deut. 4:12, 13. 2. Il l'écrivit deux fois de son propre doigt. Ex. 31:18; 34:1. 3. Il le grava sur la pierre. Ex. 32:16. 4. Il fut placé au dedans de l'arche dans le lieu très-saint. Ex. 25:16, 21; Deut. 10:1–5.

Remarquez maintenant de quelle manière différente l'autre loi fut donnée: 1. Moïse l'écrivit de sa propre main. Voyez Deut. 31:9, 24. 2. Moïse l'écrivit dans un livre de parchemin. Deut. 13:24. 3. Moïse communiqua cette loi au peuple. Deut. 1:3–5. 4. Ce livre de la loi fut placé à côté de l'arche. Deut. 31:24–26.

Ainsi nous voyons qu'il y avait une loi dans l'arche, et une autre loi hors de l'arche; une loi écrite sur des tables de pierre, une autre écrite dans le livre; une loi proclamée par Dieu, une autre, par Moïse; une loi écrite par Dieu, une autre, par Moïse; une loi se rapportant à des devoirs moraux, et une autre ayant trait à des ordonnances cérémonielles. Qui osera nier l'existence de ces deux lois, quand la différence qui existe entre elles est si positive? Et nous trouvons cette distinction partout maintenue, soit dans l'Ancien, soit dans le Nouveau Testament. Ainsi dans 2 Rois 21:8, le Seigneur dit: «Je les établirai s'ils prennent garde à faire tout ce que je leur ai commandé, et toute la loi que Moïse, mon serviteur, leur a commandé d'observer.» Nous avons là une claire distinction entre les deux lois. Nous lisons dans Néhémie 9:13, 14 que Dieu leur parla des cieux et leur donna «des ordonnances, des droites et des lois véritables, et de bons statuts et commandements.» Ensuite le prophète ajoute: «Et tu leur donnas les commandements, les statuts, et la loi, par Moïse, ton serviteur.» Ici nous avons d'abord, une collection de lois, proclamées par la voix de Dieu; puis, secondement, une autre collection de lois, données par le moyen de Moïse. Ce passage montre, d'une manière certaine que deux lois furent données au peuple.

Dans le Nouveau Testament, nous trouvons toujours la même distinction au sujet de ces deux lois. Lorsqu'il est parlé de la circoncision, elle est appelée «la loi de Moïse»; Actes 15:5; mais quand il est parlé du décalogue, elle est appelée «la loi de Dieu». Rom. 7:7, 22. Tous les passages qui parlent d'une loi qui a été abolie se rapportent à la loi typique, jamais aux dix commandements. Le système typique tout entier dirigeait l'esprit directement vers Christ. Col 2:14–17. Lorsque Jésus vint, c'était dans la nature même des choses que ce système cessât. Mais pour quelle raison un seul des préceptes moraux aurait-il dû être aboli à la mort de Christ?

Dans Actes 15, il est clairement enseigné qu'il y avait une certaine «loi» qui fut abolie par l'Evangile. Mais il est aussi ouvertement déclaré que cette loi concernant la circoncision est «la loi de Moïse.» Verset 5. L'épître aux Galates enseigne aussi l'abrogation d'une loi. Ici encore il s'agit de la loi concernant la circoncision; chap. 2:1–3; 5:2, 3, 11; et de celle qui se rapporte au manger; chap. 2:11–14. Dans Eph. 2:15, il est dit que Christ abolit la loi des «ordonnances.» Dans Col. 2:14–17, il est parlé de l'effacement «de l'obligation qui consistait en ordonnances,» choses qui n'étaient que «l'ombre de celles qui devaient venir, mais dont le corps est en Christ.» C'est donc la loi typique qui fut abolie. Tous les détails mentionnés, tels que le manger, le boire, les jours de fête, les nouvelles lunes et les sabbats annuels, se trouvent dans la loi cérémonielle. Voyez Lév. 23. Paul dans son épître aux Hébreux, nous dit clairement quelle loi fut abolie. C'était la loi concernant la sacrificature, chap. 7:12; le temple; chap. 9:1–8; les sacrifices, chap. 10:1–4; les viandes, les breuvages, les diverses ablutions et les cérémonies charnelles. Chap. 9:10.

Afin que le lecteur puisse se rendre compte plus parfaitement du contraste qui existe entre les deux lois, nous présentons ici un tableau de comparaison entre ce qui est appelé la loi morale de Dieu, les dix commandements, et ce qui est appelé la loi typique. Nous désignerons la loi morale par le nom de N° 1, et la loi cérémonielle par celui de N° 2.

COMPARAISON ENTRE LES DEUX LOIS.

—1—

N°1—A existé en Eden avant la chute.
N°2—Fut donnée après la chute.

—2—

N°1—Se rapporte seulement aux devoirs moraux. Ex. 20.
N°2—Est entièrement cérémonielle. Héb. 9:10.

—3—

N°1—Fut proclamée par Dieu Deut. 4:12.
N°2—Fut prononcée par Moïse. Deut. 1:1–6.

—4—

N°1—Fut écrite par Dieu. Ex. 31:18.
N°2—Fut écrite par Moïse. Deut. 31:9.

—5—

N°1—Fut gravée sur la pierre. Deut 4:13.
N°2—Fut écrite dans un livre. Deut. 31:24.

—6—

N°1—Fut placée dans l'arche. Deut. 10:5.
N°2—Fut mise à côté de l'arche. Deut. 31:26.

—7—

N°1—Etait «droite,» «véritable,» et «bonne.» Néh. 9:13.
N°2—N'était «pas bonne.» Ezé. 20:25.

—8—

N°1—Etait une loi «par laquelle l'homme vivra s'il l'accomplit.» Ezé 20:11.
N°2—Etait une loi par laquelle ils ne vivraient point Ezé. 20:25.

Comment était-il possible que ces lois fussent une même loi?

—9—

N°1—Etait parfaite. Ps. 19:8.
N°2—N'a rien amené à la perfection. Héb. 7:19.

—10—

N°1—Christ ne vint pas pour l'abolir. Matth. 5:17.
N°2—Il l'abolit. Eph. 2:15.

—11—

De N°1—Christ dit que quiconque transgresse le moindre de ses préceptes sera condamné. Matth 5:19.
De N°2—L'apôtre dit: «Nous ne leur avions donné aucun ordre» de «garder la loi.» Actes 15:24.

—12—

N°1—Est «la loi de la liberté.» Jacq. 2:12.
N°2—Est un «joug de servitude.» Gal. 5:1.

—13—

N°1—Les apôtres y trouvaient leur plaisir. Rom. 7:22.
N°2—Etait un joug que l'on ne pouvait porter. Actes 15:10.

—14—

N°1—Est établie par la foi. Rom. 3:31.
N°2—Fut abolie par la croix. Eph. 2:15.

Comment la même loi pouvait-elle être abolie et non abolie en même temps?

—15—

N°1—Est «spirituelle.» Rom. 7:14.
N°2.—Est «charnelle.» Héb. 7:16.

La même loi peut-elle être à la fois spirituelle et charnelle?—Oui, si blanc est noir, et si noir est blanc.

—16—

N°1—Est sainte, juste et bonne. Rom. 7:12.
N°1—Est appelée «l'inimitié,» «qui nous était contraire.» Col. 2:14.

—17—

N°1—Renferme le «tout de l'homme.» Eccl. 12:15.
N°2—«Ne consistait qu'en des viandes et des breuvages; en diverses ablutions, et en des cérémonies charnelles.» Héb. 9:10.

—18—

N°1—Etait écrite naturellement dans le cœur des Gentils. Rom. 2:15.
N°2—Etait un mur de séparation entre les Juifs et les Gentils. Eph. 2:14, 15.

—19—

N°1—Etait «la loi royale.» Jacq. 2:8.
N°2—Etait la loi de Moïse. Actes 15:10.

—20—

N°1—Jésus vint pour la rendre magnifique et illustre. Es. 42:21.
N°2—Il l'abolit. Héb. 7:18.

—21—

N°1—Doit être observée, comme une condition pour obtenir la vie éternelle. Matth. 19:16–19.
N°2—N'est pas une règle de conduite. Rom. 2:25–27.

—22—

N°1—Est la loi par laquelle le monde sera jugé. Jacq. 2:12.
N°2—Ne jugera personne. Col. 2:16.

Cette liste pourrait être grandement augmentée, mais les points de contraste que nous venons de présenter suffiront pour montrer que tous les écrivains inspirés ont reconnu et observé la distinction qui existe entre les deux lois, la loi morale et la loi cérémonielle. L'évangile n'a donc abrogé que la loi typique.

D. M. Canright.

LA SEPTIÈME PARTIE DU TEMPS, OU UN JOUR SUR SEPT.

PREMIER ARTICLE.

Il n'y a peut-être pas d'idée plus généralement reçue parmi ceux qui s'élèvent contre le Sabbat de l'Eternel que celle qui est communément appelée la «théorie de la septième partie du temps», c'est-à-dire, un jour sur sept. Les partisans de cette théorie, tout en condamnant l'antinomianisme, et en insistant sur l'observation universelle et perpétuelle de la loi de Dieu, interprètent le quatrième commandement de telle manière à représenter que ce précepte exige simplement l'observation d'un jour sur sept, laissant à chacun de choisir quel doit être ce jour.

C'est une chose on ne peut plus surprenante de voir que ces personnes, tout en condamnant hautement ceux qui, comme ils disent, cherchent à abréger leur liberté en les contraignant d'observer le dernier jour de la semaine à l'exclusion de tous les autres, s'accordent néanmoins, sans exception, pour en observer le premier jour. Pourquoi en est-il ainsi? Telle est la question qui se présente naturellement à nous. Pourquoi n'y a-t-il pas plus de diversité dans la pratique de l'observance d'un jour de repos? Et lorsqu'on approfondit cette question, on obtient invariablement cette réponse savoir que, pour le bien commun, on a décidé de renoncer au droit personnel de choisir, pour se conformer à une coutume excellente, basée sur la nécessité d'avoir un même jour de repos, et ils désignent le dimanche comme étant ce jour de repos.

L'idée semble ne s'être jamais présentée à leur esprit que, dès le moment qu'ils adoptent cette manière de voir, ils abandonnent véritablement leur propre interprétation de la loi du Sabbat. Il est incontestablement vrai que tout le monde doit observer le même jour; car selon leur propre déclaration, il est nécessaire qu'il y ait dans la société uniformité de jour de repos. Or, donc, s'ils ont raison en cela, comme c'est en effet le cas sans contredit, l'une de ces deux choses est sûre: Ou Dieu a compris les besoins de l'homme, et y a pourvu en instituant un jour de Sabbat défini, qui devait être observé par tous, ou bien sa loi est imparfaite en ce qu'elle ne répond pas aux besoins de ceux pour lesquels elle a été faite.

Mais laissons maintenant ces personnes décider pour elles-mêmes quelles idées elles veulent adopter, c'est-à-dire si elles veulent persister à retenir une explication du commandement qui implique le déshonneur de Dieu, ou si elles veulent conclure que Celui qui connaît la fin dès le commencement a pourvu dans sa loi aux besoins de ses créatures, et que toute la difficulté vient de leur côté par une notion erronée qu'elles ont de la signification du statut qu'il a donné. Nous examinerons maintenant cette question pour nous-mêmes, et en le faisant, comme ce n'est pas une affaire de petite importance, puisque c'est une question d'où dépendent les intérêts éternels des hommes, nous invitons tous ceux qui cherchent ardemment la vérité, à nous prêter leur attention dans un esprit de prière, pendant que nous leur présenterons ce qui nous semble être quelques arguments concluants montrant l'entière fausseté de l'opinion en question.

D'abord nous présenterons l'idée que cette théorie d'un jour sur sept ne s'accorde nullement avec la signification évidente du commandement. Pour le prouver nous pourrions appeler l'attention sur le fait que l'histoire des Juifs, de Sinaï à la croix, non-seulement ne nous donne pas une simple action par laquelle ils agissaient sur l'hypothèse que le jour du Sabbat du décalogue pouvait être changé à volonté; mais elle est au contraire remplie des preuves les plus convaincantes qu'ils ont toujours considéré ce jour comme étant fixe et immuable.

Nous pourrions fournir un grand nombre de preuves à l'appui de ce qui précède, mais nous n'en donnerons ici qu'une seule. Prenez par exemple les différents siéges de Jérusalem. Dans ces occasions les Juifs persistaient dans leur respect habituel pour leur jour saint, au point de refuser d'employer ses heures sacrées à repousser les ennemis qui investissaient leur ville, leur donnant ainsi la facilité de les détruire, eux et leur ville, calamité qui aurait pu être facilement évitée, si la pensée s'était présentée à eux, que la loi du Sabbat était si flexible que, pendant qu'un certain nombre d'entre eux satisfaisaient à ses exigences en se reposant un certain jour, les autres pourraient combat-

tre en même temps, pourvu qu'ils se reposassent quelque autre jour des sept jours de la semaine.

Nous concluons donc que puisque l'histoire des Juifs, qui embrasse une période de quinze cents ans, et qui est caractérisée par toutes les vicissitudes de la guerre et de la paix, ne nous donne pas un seul exemple où l'un d'entre eux ait tâché, par parole ou par action de mettre en doute le fait que le dernier jour de la semaine seul, est celui que Jéhovah réclamait comme sien, nous ne pourrons errer en décidant que c'était le jugement de tout le peuple, sans exception. Ce fait n'est pas sans importance si nous considérons que c'était à ce peuple que les oracles de Dieu avaient été confiés, après avoir été gravés sur des tables de pierre, dans leur propre langue, avec laquelle ils étaient beaucoup plus familiers que nous pouvons l'être. Et quelque étrange que cela puisse paraître, l'interprétation que les Juifs ont donnée sur ce sujet a reçu l'entière approbation du monde chrétien, jusqu'en 1595.

Car ce ne fut qu'en 1595*, et plus de trois mille ans après que la loi eût été donnée, que, mis au pied du mur par les papistes, sur l'accusation que les protestants observaient le dimanche pour obéir au décret de l'église catholique, et en contravention au commandement du Seigneur, Nicholas Bound réussit le premier à faire considérer favorablement la doctrine qui enseigne que tout ce que la phraséologie du quatrième commandement exige, c'est de garder un jour quelconque sur les sept jours de la semaine. Cela étant un fait établi, nous voyons, après tout, que ceux qui se sont tant enorgueillis de l'idée que leur interprétation possède l'approbation de la majorité, sont néanmoins en petite minorité, si nous considérons les opinions de ceux qui ont vécu dans le passé.

Laissant donc de côté les opinions des hommes, et le rapport qu'elles ont avec ce sujet; après avoir vu qu'il a toujours existé entre eux une harmonie merveilleuse dans la croyance que le commandement est conçu de manière à ne laisser aucun doute raisonnable dans l'esprit sans préjugés; qu'il désignait inévitablement comme Sabbat un seul jour, dont l'observation était enjointe, nous chercherons ailleurs d'autres preuves que cette idée moderne ne trouve aucun appui dans la parole de Dieu, et qu'elle n'aurait jamais été crue s'il n'avait pas été nécessaire que quelque chose de la sorte fût inventé, pour justifier une pratique qui ne pouvait l'être d'aucune autre manière.

Nous revenons naturellement au commandement même, dans l'espoir d'y trouver toute la lumière nécessaire afin de pouvoir arriver à une conclusion correcte. Voici ce que nous lisons: «Souviens-toi du jour du repos pour le sanctifier. Tu travailleras six jours, et tu feras toute ton œuvre; Mais le septième jour est le repos de l'Eternel, ton Dieu; tu ne feras aucune œuvre en ce jour-là, ni toi, ni ton fils, ni ta fille, ni ton serviteur, ni ta servante, ni ton bétail, ni ton étranger qui est dans portes; car l'Eternel a fait en six jours les cieux, la terre, la mer et tout ce qui est en eux, et il s'est reposé le septième jour, c'est pourquoi l'Eternel a béni le jour du repos et l'a sanctifié.»

Au premier coup d'œil on voit que c'est la signification de l'expression, «le septième jour» qui doit faire le sujet de la discussion, car le septième jour est clairement appelé «le Sabbat,» et pendant ce jour, il nous est défendu de faire aucune œuvre. Selon l'opinion de nos antagonistes, ce terme est appliqué sans distinction à n'importe quel espace de vingt-quatre heures dans la série des jours de la semaine qu'il nous plaise d'appeler le Sabbat, et de consacrer au service de Dieu.

Mais la question qui doit nous occuper n'est pas ce que les hommes entendent maintenant par cette expression, mais plutôt quelle était l'impression qu'elle produisait alors sur les esprits de ceux à qui elle fut donnée; car comme le langage varie dans sa signification, on admet généralement que les lois doivent être interprétées, selon la signification de leur phraséologie lorsqu'elles furent décrétées. De quelle manière les hommes qui se tenaient au pied du Sinaï envisagèrent-ils la question? L'idée que leur communiquaient les paroles qui font le sujet de notre controverse était-elle la même que celle que soutiennent nos amis? ou le langage était-il aussi positif pour eux qu'il le serait pour nous, si le Seigneur déclarait en autant de paroles que le samedi est le Sabbat.

Heureusement que cette question peut être décidée sans hésitation. Le seizième chapitre du livre de l'Exode semble avoir été placé là presque dans le but exprès de nous donner un commentaire sur ce sujet. Les événements qu'il relate n'eurent lieu que trente trois jours avant que la multitude tremblante se tint au pied de la montagne en commotion, et cette période était trop courte pour qu'on puisse supposer un changement dans l'emploi du langage, ou une révolution dans les coutumes de la nation.

Quels que fussent donc les noms qui furent donnés aux jours de la semaine au commencement de cette période, ces noms s'appliquaient également aux jours de la semaine vers la fin de la même période. Mais dans le court récit que nous avons devant nous il est fait mention trois fois du sixième jour de la semaine, et quatre fois du septième. Nous avons ici une excellente occasion de décider laquelle des deux théories représentées ici est correcte. Celle qui enseigne que le septième jour signifie un jour sur sept, ou celle qui affirme que le septième jour est le dernier jour de la semaine.

Si, dans les cas auxquels il est fait allusion, nous trouvons que les expressions «sixième jour» et «septième jour» signifiaient respectivement une sixième et une septième partie du temps, alors les mots «septième jour» furent employés sans contredit pour signifier une septième partie du temps quand le décalogue fut donné un mois plus tard. Mais si, au contraire, il est démontré que ces expressions furent employées dans ce cas parce que c'étaient les noms ordinairement donnés aux deux derniers jours de la semaine, alors ils conservent la même signification lorsque l'Eternel employa le dernier pour distinguer son jour de repos. Nous citons les versets où se trouvent ces expressions: «Mais le sixième jour qu'ils apprêtent ce qu'ils auront apporté, et qu'il y en ait le double de ce qu'ils recueilleront chaque jour.» Verset 5. «Et au sixième jour, ils recueillirent du pain au double, deux homers pour chacun. Alors les principaux de l'assemblée vinrent pour le rapporter à Moïse.» Verset 22. «Considérez que l'Eternel a établi parmi vous le Sabbat; c'est pourquoi, il vous donne au sixième jour du pain pour deux jours; que chacun demeure en son lieu; que nul ne sorte de son lieu au septième jour.» Verset 29. Pour l'emploi de l'expression «septième jour» voyez le verset 29 tel qu'il est cité plus haut, et celui-ci: «Pendant six jours vous le recueillerez, mais le septième est le Sabbat; il n'y en aura point en ce jour-là.» Verset 26. «Et au septième jour, quelques-uns du peuple sortirent pour en recueillir; mais il n'en trouvèrent point. Verset 27. «Le peuple donc se reposa au septième jour.» Verset 30.

Or si nous expliquons que les mots «le septième jour» contenus dans les passages cités plus haut, signifient un jour sur sept, et si nous sommes conséquents, nous devons dire aussi que l'expression semblable «le sixième jour» doit signifier un jour sur six. Mais cela rendrait la chose ridicule, parce que d'après le contexte, le sixième jour devait être la préparation du Sabbat, et ce jour-là on devait recueillir deux fois autant de manne, et on devait la préparer comme les autres jours, car le septième jour, il ne devait point y en avoir. On ne peut manquer de voir que, même en admettant cette interprétation, cette théorie tombe complétement, d'autant plus que la préparation se faisait une fois tous les six jours, tandis que le Sabbat avait lieu une fois tous les sept jours, de sorte qu'à la fin de la deuxième semaine ces deux jours auraient été séparés par un jour entier, à la fin de la troisième semaine, ils l'auraient été par deux; à la fin de la quatrième, par trois; ainsi de suite jusqu'à ce que la série entière des jours de la semaine fût écoulée, et que ces jours se trouvassent être tous les deux le même jour, représentant Dieu comme commettant une erreur dans un simple calcul arithmétique, de sorte que six fois sur sept le miracle qu'il accomplissait chaque semaine pour la préservation de la manne, pour le jour du Sabbat aurait été rendu inefficace par le fait qu'il aurait eu lieu, ou trop tôt, ou trop tard pour satisfaire à leurs besoins. Il est donc évident que le jour dont il est parlé dans le passage ci-dessus comme étant le sixième jour, est ainsi appelé, non parce qu'il représentait une sixième partie du temps, mais parce que c'était le nom distinctif par lequel il était distingué des autres jours de la semaine. Ce fait est abondamment prouvé par celui qui est présenté dans le verset 22, dans lequel on voit que le peuple, loin d'avoir quelque doute quant à savoir quel était le temps convenable pour recueillir une double portion de manne, commençait ce travail au même temps puisque tous les anciens vinrent le rapporter à Moïse.

C'est donc d'après ce point de vue que nous pouvons construire toute la semaine judaïque, donnant à chaque jour le nom qui lui appartient; car si le jour que nous considérons était le sixième, il dut être précédé de cinq autres, se suivant par ordre consécutif, et recevant le titre numéral qui lui était propre, d'après sa relation avec le premier jour.

Il n'était pas seulement vrai que ce jour était précédé de cinq autres, mais selon la déclaration que nous trouvons au verset 23, il était suivi du Sabbat; car le sixième jour, Moïse dit: «Demain est le Sabbat.» Et au verset 26, il déclare que le jour qui suit le sixième a aussi la signification de «septième jour»; et est de plus caractérisé par le fait que ce jour-là, il ne devait point tomber de manne, ce qui n'était pas le cas des autres jours. Ces faits qui étaient familiers à l'esprit de tous servent non-seulement à montrer d'une manière incontestable dans le désert de Sin quel était le véritable septième jour, mais, comme ces faits étaient également vrais un peu plus tard, lorsque la voix de l'Eternel se fit entendre sur la montagne, et que ses doigts tracèrent sur le marbre ces paroles: «Souviens-toi du jour du repos pour le sanctifier. Tu travailleras six jours et tu feras toute ton œuvre; mais le septième jour est le repos de l'Eternel, ton Dieu; tu ne feras aucune œuvre en ce jour-là,» ils durent alors le désigner avec certitude comme étant celui auquel il fait allusion.

W. H. Littlejohn.

*Voyez l'histoire de l'Eglise par Coleman, ou, Coleman's Ancient Christianity Exemplified. Chap. XXVI, sec. 2.

DIALOGUE

ENTRE UN ANTINOMIEN ET SON AMI.—SUITE.

L'Antinomien.—Voulez-vous répondre encore à une question? Un croyant n'est-il pas affranchi de la loi?

L'Ami.—Il est affranchi de la loi cérémonielle judaïque, c'est-à-dire qu'il n'a pas besoin de l'observer. Et il est affranchi de la malédiction de la loi morale, mais il n'est pas affranchi de l'obligation de l'observer. Il marche toujours selon cette règle, d'autant plus que Dieu l'a écrite dans son cœur.

L'Ant.—Mais St. Paul dit que «Christ est la fin de la loi en justice à tout croyant.»

L'A.—Sans doute. Il a mis fin à la dispensation mosaïque, et a établi une meilleure alliance, en vertu de laquelle la foi est imputée à justice à tous ceux qui croient.

L'Ant.—Mais encore: «Tous ceux qui s'attachent aux œuvres de la loi sont sous la malédiction» (Gal. 3:10), n'est-ce pas?

L'A.—Oui, tous ceux qui cherchent encore à être justifiés par les œuvres de la loi, c'est-à-dire par des œuvres quelconque qu'ils auraient faites avant d'avoir la foi en Christ, et indépendamment de cette foi.

L'Ant.—Mais l'apôtre ne dit-il pas plus loin: «Vous êtes morts à l'égard de la loi.» Rom. 7:4.

L'A.—Si vous croyez en Christ vous êtes en vérité délivré de la condamnation de la loi. Car il n'y a aucune condamnation pour ceux qui sont en Jésus-Christ. Mais la loi possède encore l'autorité de vous diriger et de vous montrer votre devoir, car vous ne marchez pas selon la chair, mais selon l'Esprit. Vous l'aimez et vous gardez ses commandements.

L'Ant.—Ce n'est pas tout. Je maintiens qu'un croyant est entièrement affranchi de la loi.

L'A.—Par quels passages de l'Ecriture prouvez-vous cela?

L'Ant.—Par Gal. 4:4, 5: «Dieu a envoyé son Fils, né d'une femme, et assujetti à la loi; afin qu'il rachetât ceux qui étaient sous la loi.»

L'A.—J'ai déjà parlé de la signification de ce passage. Dieu a envoyé son Fils assujetti à la loi (la dispensation judaïque), pour racheter ceux qui étaient sous la loi, afin que nous recevions l'adoption de fils, et que nous servions Dieu sans crainte, dans la justice et dans la sainteté, avec un esprit de liberté et d'amour.

L'Ant.—Ainsi vous dites: Christ vint assujetti à la dispensation judaïque, seulement pour racheter les Juifs de cette dispensation.

L'A.—Je ne dis pas cela. En insérant le mot «seulement,» vous détournez le sens de mes paroles. Vous ne pouvez nier que Christ fut assujetti à la dispensation judaïque. Mais je n'ai jamais affirmé qu'il y fût assujetti seulement pour racheter les Juifs de cette dispensation.

L'Ant.—Fut-il assujetti à la loi morale?

L'A.—Sans doute qu'il l'était. Car la dispensation judaïque comprenait la loi morale aussi bien que la loi cérémonielle.

L'Ant.—Alors le cas est clair. S'il était assujetti à la loi morale, nous sommes délivrés de la loi morale.

L'A.—Il ne s'ensuit pas de là que nous soyons délivrés de la loi morale. Il racheta ceux qui étaient sous cette loi aussi bien que ceux qui étaient sous la loi cérémonielle. Mais de quoi les racheta-t-il? Non point de la loi, mais de la culpabilité, du péché et de l'enfer. En d'autres termes, il les racheta de la condamnation de cette loi, et non de l'obéissance à cette même loi A cet égard ils sont toujours, non point sans la loi à l'égard de Dieu, mais ils sont sous la loi de Christ. 1 Cor. 9:21.

L'Ant.—Sous la loi de Christ! Non. Le mot grec est *ennomos Christo*, sous la loi quant à Christ, c'est-à-dire, sous la loi de l'amour et de la liberté.

L'A.—C'est parfaitement vrai. C'est précisément ce que je veux dire. Vous avez parlé selon mon cœur.

L'Ant.—Cela se peut. Mais un croyant est délivré de la loi des commandements, qu'il vous plaise de l'appeler la loi morale ou autrement.

L'A. —Voulez-vous simplement dire qu'il obéit à la loi de Christ de son propre gré, et non par contrainte? qu'il garde les commandements de Dieu par un sentiment d'amour et non point de contrainte? S'il en est ainsi, vous pouvez triompher sans opposition. Mais si vous entendez qu'il est délivré de l'obligation d'obéir à cette loi, alors votre liberté est une liberté pour désobéir à Dieu.

L'Ant.—A Dieu ne plaise! C'est une liberté pour marcher dans l'Esprit et ne point accomplir les désirs de la chair.

L'A.—Mais c'est pour cela même que je lutte. Voici ce que j'affirme tous les jours, c'est que la liberté chrétienne est une liberté pour obéir à Dieu, et non point pour commettre le péché.

L'Ant.—Mais comment entendez-vous ces paroles de St. Paul, savoir, que Christ «a effacé l'obligation qui était contre nous, laquelle consistait en ordonnances, et nous était contraire: et il l'a entièrement annulée, en l'attachant à la croix?» Col 2:14.

L'A.—J'entends qu'elles se rapportent aux ordonnances judaïques. Il est évident que St. Paul comprenait ce passage de la même manière d'après la conclusion qu'il tire immédiatement: «Que nul homme donc ne vous condamne au sujet du manger ou du boire» (les ordonnances touchant ces choses ayant été annulées), «ou pour la distinction d'un jour de fête» (fêtes qui furent jadis observées), «ou de nouvelle lune, ou de sabbat (grec, sabbats) verset 16. Vous trouverez l'institution de ces Sabbats annuels dans Lév. 23:24-36.

L'Ant.—Mais de quelle manière peut-on dire que l'obligation de ces «ordonnances» était «contre nous» ou «nous était contraire?»

L'A.—Les paroles de St. Pierre répondront à cette question. En parlant de ces mêmes ordonnances, il les appelle «un joug que ni nos pères ni nous n'avons pu porter.» Actes 15:5, 10.

L'Ant.—Alors il faut comprendre ces paroles de notre Seigneur comme se rapportant à la loi morale seule: «Ne pensez pas que je sois venu abolir la loi ou les prophètes; je ne suis pas venu abolir, mais accomplir. Car amen (en vérité) je vous dis: Jusqu'à ce que le ciel et la terre passent, il ne passera pas de la loi jusqu'à un seul iota, ni à un seul trait de lettre jusqu'à ce que toutes choses aient été faites.» Trad. de Lausanne. Matth. 5:17, 18. Mais je dis que notre Seigneur a accompli chaque iota et chaque trait de lettre de cette loi.

L'A.— J'en conviens. Mais concluez-vous donc de cela qu'il a détruit la loi? Le raisonnement de notre Seigneur est précisément le contraire du vôtre. Il déclare qu'il est venu accomplir la loi, comme une preuve évidente qu'il n'est pas venu pour la détruire ni pour l'annuler.

Mais supposons que vous puissiez faire accorder ce verset avec votre théorie, que ferez-vous du verset suivant: «Car amen (en vérité) je vous dis: Jusqu'à ce que le ciel et la terre passent, il ne passera pas de la loi un seul iota ni un seul trait de lettre?» ou ce qui revient au même, «jusqu'à ce que toutes choses aient été faites.» Trad. de Lausanne. Il ne vous servira de rien d'avoir éludé la première question, car il est impossible que vous le fassiez quant à cette dernière clause. Car les mots «toutes choses» dans ce passage ne se rapportent point à la loi, mais au ciel et à la terre et à tout ce qui est en eux; voici quelle est la phrase originale: *heos an panta genetai*. Le mot *genetai* est très-bien traduit dans cette version, car il signifie *accompli, fini ou fait*, comme aussi toutes choses seront faites dans le jour grand et terrible de l'Eternel, lorsque la terre et les cieux s'enfuiront de devant sa présence, et qu'il ne sera plus trouvé de lieu pour eux.—*J. Wesley.*

LES SIGNES DES TEMPS

'Heureux ceux qui font ses commandements'

Bale (Suisse), Octobre 1879.

JAMES WHITE, J. N. ANDREWS, URIAH SMITH, } RÉDACTEURS

L'HOMME A-T-IL UNE NATURE IMMORTELLE?

Cette question vaut la peine d'être sérieusement examinée, car de la réponse à cette question dépendent plusieurs conséquences importantes. Si tous les hommes sont immortels par nature, alors tous les membres de la famille humaine vivront pendant toute l'éternité. La plus grande partie des humains vivent et meurent dans le péché, mais s'ils possèdent tous l'immortalité, les méchants vivront aussi longtemps que Dieu, et à moins que Dieu ne trouve un moyen de les sauver dans leurs péchés, ils seront éternellement misérables.

Si les hommes possèdent une nature immortelle, ils doivent, à la mort, entrer dans la félicité des sauvés, ou dans la misère des damnés. Cette doctrine donc, met de côté la nécessité d'un jour de jugement dans le futur, car elle implique la nécessité que les hommes soient jugés lorsqu'ils meurent. D'ailleurs comme la grande majorité des humains meurent dans la méchanceté, s'ils sont par nature immortels, nous devons croire qu'à la mort cette armée innombrable de méchants entrent dans un état éternel de misère.

Cela n'est pas non plus la seule conséquence de la doctrine, qui mérite particulièrement d'attirer notre attention. Dans les pays païens des multitudes meurent dans le péché sans avoir reçu une plus grande lumière morale que la faible lumière de la nature. Même dans les pays chrétiens, des millions de jeunes gens, qui viennent d'arriver à l'âge où ils sont responsables à Dieu, meurent dans le péché. Tous ceux-là, s'ils sont immortels sont destinés à une vie éternelle de péché.

Est-il donc vrai que Dieu revête les êtres humains d'immortalité au commencement de leur existence? Si tel est le cas, les hommes les plus dégradés de notre espèce sont, dans leur nature spirituelle, immortels comme les anges de Dieu, et les cannibales, les Hottentots et les plus dégradés et les plus imbéciles des tribus des nègres, espèces qui pour la plupart n'ont aucune idée de Dieu, ni d'une existence à venir, sont tous immortels, et destinés à une existence éternelle dans la misère.

Les hommes possèdent-ils l'immortalité, ou s'ils doivent la chercher comme récompense des bonnes actions? Dieu a-t-il créé l'homme immortel, ou au lieu de cela, l'a-t-il créé capable de chercher l'immortalité? Dieu donna-t-il aux hommes l'immortalité lorsqu'il leur donna l'existence, ou s'il la donnera dans le jour du jugement à ceux qu'il trouvera dignes de la recevoir? Est-ce par Adam ou par Christ que nous avons l'immortalité? Pour répondre à ces questions, nous n'aurons pas recours à la raison humaine ni à la philosophie mentale, mais nous en appellerons à la Parole de Dieu. «La vie et l'immortalité ont été mises en évidence par l'Evangile.» 2 Tim. 1 : 10. Dieu notre Créateur a parlé sur ce sujet, et il nous convient d'écouter ses paroles avec une attention pleine de révérence.

Les Ecritures nous révèlent l'origine, la nature et la destinée de l'homme. Elles parlent de tout ce qui appartient à son existence. Il est représenté comme étant composé d'un corps, d'une âme et d'un esprit, et chacun de ces trois éléments de son être a une large place dans le livre sacré.

Si l'homme est immortel comme un tout ou dans quelqu'une des parties constituantes qui composent son être, les Ecritures révèleront sans doute ce fait. Les mots rendus par âme dans l'Ancien et dans le Nouveau Testament se trouvent dans l'hébreu et dans le grec 851 fois, et les mots rendus par esprit dans l'Ancien et dans le Nouveau Testament s'y trouvent environ le même nombre de fois.

Nous avons donc environ 1700 passages qui font mention, soit de l'âme soit de l'esprit, et nous avons des passages innombrables qui parlent du corps, et aussi un très-grand nombre de passages qui parlent de l'homme comme d'un tout. Les occasions ne manquent donc pas pour que l'Esprit de Dieu nous révèle la doctrine de l'immortalité de l'homme.

Qu'est-ce donc que dit l'Ecriture au sujet de l'immortalité de l'être entier de l'homme, et que dit-elle concernant l'immortalité de son corps, de son âme ou de son esprit?

Les Ecritures ne parlent jamais de l'homme comme d'un être immortel. Au contraire, elles parlent de lui comme d'un être mortel et corruptible, placé sous la sentence de mort. Job 7 : 1; Rom. 1 : 23; Héb. 9 : 27. Quoique le terme âme soit employé dans un aussi grand nombre d'exemples, il n'est jamais dit qu'elle soit immortelle et jamais aucun qualificatif de ce genre ne lui est appliqué. Il en est de même concernant le mot esprit. Les Ecritures gardent le silence concernant l'immortalité de l'âme ou de l'esprit de l'homme.

Lorsque nous lisons des auteurs religieux modernes, nous trouvons qu'ils parlent rarement de l'âme ou de l'esprit de l'homme sans y joindre le mot immortel c'est-à-dire incapable de mourir; mais quand nous lisons les écrivains sacrés, quoiqu'ils parlent de l'âme ou de l'esprit environ 1700 fois, cependant dans aucun cas, ils n'ajoutent l'adjectif immortel à aucuns des mots âme ou esprit. Toutefois ces hommes ont parlé étant poussés par le Saint-Esprit.

Mais les Ecritures ne disent-elles rien concernant l'immortalité? Elles emploient le terme immortalité, mais elles l'emploient sobrement. Dans la Bible tout entière, ce mot ne se trouve que cinq fois, et nous donnerons ici chacun de ces exemples. Dans 2 Tim. 1 : 10, il nous est dit que la vie et l'immortalité ont été mises en évidence par l'Evangile. Cela est une preuve que les écrivains du Nouveau Testament ont compris correctement le sujet de l'immortalité. Dans 1 Tim. 6 : 16 il nous est dit que Dieu seul possède l'immortalité. Certainement ce passage nous représente l'immortalité comme étant un attribut spécial du Tout-Puissant. Dans Rom. 2 : 7, nous apprenons que l'immortalité est quelque chose que le peuple de Dieu doit chercher; d'où il s'ensuit qu'il ne la possède pas maintenant. Dans 1 Cor. 15 : 53, 54, où se trouvent les deux derniers cas où le mot immortalité est employé dans la Bible, nous apprenons que les enfants de Dieu recevront l'immortalité au son de la dernière trompette.

Ces cinq passages renferment tous les cas ou le mot immortalité est employé dans la Bible, et ils montrent clairement que l'immortalité n'est pas quelque chose que l'homme hérite par nature; qu'elle est donnée à celui qui la cherche en persévérant à bien faire; que les méchants ne la recevront jamais, et qu'elle ne sera pas donnée, même aux justes, avant le son de la dernière trompette.

Le mot immortel ne se trouve qu'une fois dans notre traduction de la Bible. Il n'est pas appliqué à l'homme, mais à Dieu. Le Roi éternel, immortel, invisible, le Dieu seul sage, qui seul possède l'immortalité. 1 Tim. 1 : 17. L'immortalité est donc quelque chose d'une valeur infinie que Dieu seul possède, et elle n'est pas donnée à toute l'humanité sans acception de caractère, mais seulement à ceux que Dieu trouve dignes de la recevoir lorsque les livres seront examinés. Ce sujet mérite notre sérieuse attention, et nous invitons le lecteur à s'unir à nous pour l'examiner attentivement.

J. N. A.

PENSÉES SUR LE LIVRE DE DANIEL.

Explication du Chapitre 8 : 15-27.

Versets 15, 16. „Et après que moi, Daniel, eus vu la vision, et que j'en eus demandé l'intelligence, voici, je vis comme une figure d'homme, qui se tint devant moi. Et j'entendis la voix d'un homme au milieu du fleuve d'Ulaï, qui cria, et dit: Gabriel, explique la vision à cet homme-là."

Nous arrivons maintenant à l'interprétation de la vision. Et tout d'abord il nous est parlé de la sollicitude de Daniel et de ses efforts pour comprendre ces choses. Il cherchait à découvrir la signification de cette vision. Ceux qui ont eu le plus d'expérience dans l'étude des sujets prophétiques ne seront point indifférents à ces choses. Ceux qui peuvent fouler avec indifférence le sol qui recèle une mine d'or sont ceux qui ne savent pas qu'une couche du métal précieux se trouve sous leurs pieds. Aussitôt le prophète vit comme une figure d'homme qui se tint devant lui. Ceux qui désirent prouver que les anges sont des esprits des morts recourent à des passages tels que celui-ci pour soutenir leur manière de voir. Ils seraient bien aises que nous croyions qu'il s'agit ici d'un homme, mais le passage ne le dit pas. Il dit: Comme une figure d'homme, d'où nous devons évidemment comprendre que c'était un ange sous une forme humaine. Et il entendit la voix d'un homme, c'est-à-dire la voix d'un ange comme une voix d'homme, qui parlait. Il fut commandé d'expliquer la vision à Damel, et ce commandement fut donné à Gabriel, dont le nom signifie: «Le puissant.» Dans le chapitre 9 il continue de donner ses instructions à Daniel; et sous la nouvelle dispensation il fut envoyé pour annoncer la naissance de Jean-Baptiste à son père Zacharie; Luc 1 : 11; et celle du Messie à la vierge Marie, verset 26. Il se présenta à Zacharie en lui disant: «Je suis Gabriel, qui assiste devant Dieu.» D'après cela il paraît que Gabriel était un ange supérieur en dignité, mais celui qui lui parlait était évidemment placé au-dessus de lui, et avait le pouvoir de lui commander, et de contrôler ses actions. Probablement ce personnage n'était autre que l'archange Micaël, ou Christ qui, seul avec Gabriel, possédait la connaissance des choses révélées à Daniel. Voyez le chap. 10 : 21.

Versets 17-19. „Et Gabriel vint près du lieu où je me tenais; et lorsqu'il fut venu, je fus épouvanté, et je tombai sur ma face, et il me dit: Fils de l'homme, écoute, car il y a un temps marqué pour cette vision. Et comme il me parlait, je m'assoupis la face contre terre; puis il me toucha, et me fit tenir debout dans le lieu où j'étais. Et il me dit: Voici, je te ferai savoir ce qui arrivera jusqu'à ce que l'indignation finisse: car il y a un temps déterminé pour cela."

Dans des circonstances semblables à celles que nous décrivons ici, Jean tomba aux pieds de l'ange, pour l'adorer. Apoc. 19 : 10; 21 : 8. Daniel semble avoir été complétement atterré par la majesté du messager céleste. Il se prosterna le visage contre terre, comme s'il était plongé dans un profond sommeil, quoiqu'il n'en fût pas réellement ainsi. Il est vrai que la douleur avait fait que les disciples étaient accablés par le sommeil; mais dans le cas de Daniel, il est peu probable que la crainte ait produit un effet semblable. L'ange lui pose doucement la main sur la tête pour le rassurer (combien de fois des êtres célestes n'ont-ils pas dit aux mortels de ne «pas craindre!») et il le fit tenir sur ses pieds. D'abord il fait la déclaration générale que la fin arrivera au temps désigné et la promesse qu'il lui fera savoir ce qui arrivera jusqu'à ce que l'indignation soit passée, il commence ensuite à donner l'interprétation de la vision. Nous entendons par ces paroles que l'indignation comprend une certaine période de temps. Combien de temps? Dieu dit à son peuple d'Israël qu'il répandrait sur eux son indignation, à cause de leur méchanceté, et ainsi il donna des directions concernant le «profane et méchant prince d'Israël:» «Qu'on ôte cette tiare, et qu'on enlève cette couronne. . . . . Je la mettrai à la renverse, à la renverse, à la renverse, et elle ne sera plus, jusqu'à ce que celui à qui le gouvernement appartient vienne, et je le lui donnerai.» Ezé. 21 : 30-32.

Voilà la période du temps de l'indignation de Dieu contre le peuple de son alliance; le temps pendant lequel le Sanctuaire et l'armée doivent être foulés aux pieds. La tiare fut ôtée et la couronne enlevée lorsque Israël fut soumis au royaume de Babylone. Le royaume d'Israël fut de nouveau renversé par les Mèdes et les Perses, puis par les Grecs, et ensuite par les Romains, en tout trois fois, nombre correspondant au nombre de fois que le prophète a répété ces mots. Et maintenant les Juifs sont dispersés au loin sur toute la surface de la terre; et le trône de David n'existe plus jusqu'à ce que son héritier légitime, le Messie, le Prince de Paix, vienne, et il lui sera donné. Alors l'indignation aura cessé. L'ange doit faire savoir à Daniel ce qui arrivera à la fin de ce temps-là.

Versets 20-22. „Le bélier que tu as vu, qui avait deux cornes, ce sont les rois des Mèdes et des Perses; et le bouc velu est le roi de Javan; et la grande corne qui était entre ses deux yeux, c'est le premier roi; et ce qu'elle s'est rompue, et que quatre cornes se sont élevées en sa place, ce sont quatre royaumes qui s'élèveront de cette nation, mais non pas selon sa force."

Ici nous pouvons dire de l'ange qui parlait à Daniel comme les disciples disaient au Seigneur: Voici maintenant tu nous parles ouvertement et non plus par des paraboles. Cette explication de la vision est donnée dans un langage aussi clair que possible. Voyez ce que nous avons dit sur les versets 3-8. Ce qui caractérise l'empire des Perses, savoir l'union des deux nationalités qui le composaient, est représenté par les deux cornes du bélier. La Grèce comme royaume universel atteignit sa plus grande gloire sous la conduite de l'homme à la fois le plus vil et le plus grand des rois que la terre ait jamais vus. Cette partie de son histoire est représentée par la première phase du bouc dont l'unique corne, représentait Alexandre-le-Grand. A sa mort son royaume fut démembré, mais presque immédiatement consolidé en quatre grandes divisions représentées par la seconde phase du bouc, savoir les quatre cornes qui crurent à la place de la première qui avait été rompue. Ces divisions n'égalaient pas la puissance de la corne avant qu'elle eût été rompue. Aucune d'elle ne possédait la force du premier royaume. Ces grands jalons de l'histoire sur lesquels le narrateur écrit des volumes, l'écrivain inspiré nous les trace ici dans une courte esquisse.

Versets 23-25. „Et à la fin de leur règne, quand le nombre des déloyaux sera accompli, il s'élèvera un roi fier de visage et entendu en subtilités; et sa puissance s'accroîtra, non pas toutefois par sa force; il fera de prodigieux dégâts, et il prospérera, et il fera de grands exploits, et détruira les puissants et le peuple des saints; et par le moyen de ses artifices, il fera prospérer sa fraude dans sa main; il s'élèvera dans son cœur, et par la prospérité il en fera périr plusieurs; il résistera contre le Seigneur des seigneurs; mais il sera brisé sans mains."

Ce pouvoir succède aux quatre divisions du royaume du bouc dans la dernière période de leur royaume, c'est-à-dire vers la fin de leur carrière. C'est bien entendu le même royaume que celui qui est représenté par la petite corne du verset 9 et suivants. Appliquez-le à Rome, comme nous l'avons montré dans nos remarques sur le verset 9, et tout est clair et en parfaite harmonie. «Un roi fier de visage.» Moïse, en prédisant le châtiment qui tomberait sur les Juifs de la part de ce même pouvoir, l'appelle une *nation* fière.» Deut. 28 : 49, 50. Nul peuple ne déploya un si grand faste dans les appareils de guerre que les Romains. «Entendu en subtilités.» Dans le passage que nous venons de citer, Moïse dit: «Une nation dont tu n'entendras point la langue.» On ne pouvait point dire cela des Babyloniens, des Perses ou des Grecs en rapport avec les Juifs, car la langue chaldaïque et la langue grecque étaient plus ou moins employées en Palestine. Mais ce n'était pas le cas pour la langue latine.

«Quand le nombre des déloyaux sera accompli.» Partout dans la prophétie, le prophète cherche à attirer l'attention du lecteur sur le rapport qui existe entre le peuple de Dieu et ses oppresseurs. Ce fut à cause de leurs transgressions que les enfants d'Israël furent emmenés en captivité, et ce fut par une vie continuelle de péché qu'ils attirèrent sur eux des châtiments de plus en plus terribles. Comme nation, les Juifs n'ont jamais été plus corrompus moralement que lorsqu'ils furent placés sous la juridiction des Romains.

«Sa puissance s'accroîtra, non pas toutefois par sa force.» Les Romains étaient en grande partie redevables de leurs succès à l'aide de leurs alliés, et aux divisions qui existaient parmi leurs ennemis, circonstances dont ils étaient toujours prêts à profiter. «Il fera de prodigieux dégâts.» L'Eternel annonça aux Juifs par le prophète Ezéchiel qu'il les livrerait entre «les mains d'hommes barbares qui ont conspiré leur destruction.» Combien une telle description est significative, et de quelle manière remarquable, elle s'applique aux Romains! Lorsqu'ils prirent Jérusalem, ils tuèrent onze cent mille Juifs, et firent quatre-vingt dix-sept mille prisonniers. C'est ainsi qu'ils détruisirent d'une manière étonnante ce peuple qui une fois avait été saint et puissant.

Et ce qu'ils ne purent obtenir par la force

ils l'accomplirent par stratagèmes. Leurs flatteries, leur fraude et leur corruption étaient tout aussi à craindre que leurs foudres de guerre. Et finalement, Rome, dans la personne d'un de ses gouverneurs, résista contre le Seigneur des seigneurs, en prononçant la sentence de mort contre Jésus-Christ. Mais son royaume sera brisé sans main, expression qui identifie la destruction de ce pouvoir avec celle de la statue du chap. 2.

Versets 26, 27. „La vision du soir et du matin, qui a été dite, est très-véritable; mais toi, scelle la vision, car elle n'arrivera de longtemps. Et moi, Daniel, je fus tout défait et malade pendant quelques jours; puis je me levai, et je fis les affaires du roi, et j'étais tout étonné de la vision; mais il n'y eut personne qui l'entendît."

Par la vision du soir et du matin, le prophète entend la vision des 2300 jours. En vue de la longue période d'oppression, et en vue des calamités qui devaient venir sur son peuple, Daniel fut tout défait de visage et ses pensées le troublèrent fort. Il fut étonné de la vision, mais il ne la comprit point. Pourquoi Gabriel ne donna-t-il pas alors ses instructions d'une manière complète; et pourquoi ne fit-il pas comprendre la vision à Daniel? Parce que Daniel avait reçu tout ce qu'il pouvait alors supporter. C'est pourquoi il remet à plus tard de lui donner d'autres instructions.

U. S.

LE BAPTÊME DE JEAN.

Le Baptême est une ordonnance particulière à l'église du Nouveau Testament. Il a pour but de représenter et de commémorer certains événements dans l'histoire de la rédemption. Le baptême a commencé avec Jean, avant-coureur de Jésus. Dieu l'envoya pour prêcher et pour baptiser, afin que par ce moyen il préparât le chemin devant le Sauveur. Jean prêcha cette grande vérité, savoir que Jésus allait être manifesté, et il invita les hommes à se repentir de leurs péchés afin d'être prêts à le recevoir. Matth. 3; Marc 1; Luc 3.

Afin qu'ils puissent d'une manière convenable exprimer leur foi en un Messie promis, Jean, par les ordres de Dieu, leur donna l'ordonnance du baptême et de grandes multitudes furent baptisées. Plusieurs des disciples de Christ furent baptisés par Jean (Jean 1: 35–42); et il est tout à fait probable que tous les disciples de Christ furent baptisés par lui, car la prédication de Jean avait pour but de préparer le peuple pour le premier avénement de Christ. Ceux qui recevaient sa prédication étaient baptisés. Christ choisit ses disciples parmi ceux qui étaient préparés à le recevoir comme Messie; il est donc évident que non-seulement une partie des disciples de Christ, mais tous sans exception furent baptisés par Jean avant d'être appelés à l'apostolat. S'ils avaient rejeté le baptême de Jean ou négligé de l'observer, ils n'auraient pas été propres à remplir une place de responsabilité si importante.

Vers la fin du ministère de Jean, Christ lui-même fut baptisé. Il se soumit à cette ordonnance afin qu'il pût, comme notre modèle, nous donner un exemple à suivre. Lorsque Christ eut commencé à prêcher, le peuple perdit dans une grande mesure l'intérêt qu'il avait montré pour la prédication de Jean. Jean 3: 26. L'influence de Jean diminuait, tandis que celle de Christ augmentait. Verset 30. Jean continua de baptiser, même après que le ministère de Christ eut commencé, et Christ commença à baptiser immédiatement après avoir commencé à prêcher. Jean 3: 22, 23; 4: 1. Lui-même ne baptisait personne, mais ceux qui avaient été convertis par son ministère étaient baptisés par ses apôtres. Et ainsi, tandis que Jean baptisait encore, les disciples de Christ, sous la direction de leur Maître, commencèrent à baptiser le peuple. Il n'y avait pas de conflit entre Jean et Christ. Jean fit toute son œuvre comme avant-coureur de Christ, et Christ reconnut la grande importance de l'œuvre accomplie par Jean. Matth. 11: 11. Il n'existait aucune différence entre le baptême administré par Jean, et celui que les apôtres administraient sous les yeux de Christ. Le baptême administré par Jean était le baptême évangélique, et le baptême administré à la même époque par les apôtres n'était nullement différent. Christ témoigna de l'excellence du baptême de Jean en se faisant baptiser par lui. Les apôtres qui baptisaient tandis que Jean baptisait encore avaient été eux-mêmes baptisés par Jean, et ils ne furent point baptisés de nouveau par Christ; c'est pourquoi le baptême des disciples de Christ et le baptême de Jean qui avaient lieu en même temps étaient de la même nature. Par l'ordonnance du baptême une grande vérité était présentée au peuple. Le peuple était appelé à se repentir, car l'avénement de Christ était proche, et ils devaient montrer leur foi en cette vérité en recevant le baptême. Matth. 3.

Dans le sixième chapitre de l'épître aux Romains Paul enseigne que l'ordonnance du baptême représente l'ensevelissement et la résurrection de Christ; que le pécheur, étant mort au péché, doit être enseveli dans l'eau, de même que Christ après avoir été mort pour nos péchés fut enseveli dans un tombeau, et que comme Christ sortit du tombeau en vie immortelle, de même aussi le chrétien, sortant de l'eau, doit marcher en nouveauté de vie. Lorsque Jean prêcha au peuple qu'ils se repentissent, il leur dit de croire en celui qui devait venir après lui, savoir en Christ. Il est donc évident que Jean prêchait le pardon des péchés par le Sauveur. Jean comprenait et annonçait le fait que Christ est «l'Agneau de Dieu qui ôte le péché du monde.» Jean 1: 29. C'est pourquoi Jean prêchait l'évangile en annonçant la mort de Christ comme étant le sacrifice pour les péchés des hommes. Il n'est donc pas difficile de comprendre pourquoi Jean, lorsqu'il enseignait au peuple de se repentir, et de croire en Christ qui allait être révélé, leur enseigna aussi le baptême. Le Fils de Dieu par qui ils devaient être sauvés devait mourir et ressusciter, et ce grand fait était représenté dans l'ordonnance du baptême que Jean enseigna au peuple. Le seul baptême reçu par Christ et ses apôtres était celui qui était administré par Jean. Christ ne baptisait pas ses apôtres, mais lorsqu'il commença son ministère, il les employa pour baptiser ceux qui étaient convertis par sa prédication. Jean 4: 2. Le seul baptême qui fut administré pendant le ministère de Christ dut être de la même nature que celui qui fut administré par Jean.

Si l'on objecte que le baptême de Jean n'était pas un baptême évangélique, parce qu'il était administré avant la mort et la résurrection de Christ, on peut faire la même objection contre le baptême administré par les apôtres de Christ pendant le ministère de Christ. Mais personne ne dira que ceux qui furent baptisés pendant le ministère de Christ ne reçurent pas le baptême évangélique, ni que ce baptême n'était pas de la même nature que celui qui fut administré par les apôtres après la résurrection de Christ.

Mais on demandera comment le baptême peut commémorer la résurrection de Christ, s'il commença à être pratiqué avant la mort de Christ. Cette question présente une difficulté et mérite notre sérieuse attention. Si nous considérons l'ordonnance de la cène du Seigneur, nous trouverons certains faits concernant son origine, qui expliqueront pleinement cette difficulté. Cette ordonnance commémore le corps de Christ qui a été rompu, et son sang répandu. Personne ne doute que la cène ne soit le mémorial de la mort de Christ. Mais cette ordonnance fut observée pour la première fois avant la mort de Christ. Quoique ce mémorial fût célébrée pour commémorer cet événement, il fut célébré pour la première fois, avant que cet événement eut lieu.

L'ordonnance du baptême, et celle de la cène du Seigneur, bien qu'ayant pour but de commémorer la mort, l'ensevelissement et la résurrection de Christ furent par autorité divine célébrées pour la première fois par anticipation de ces événements, et comme exprimant la foi des disciples dans le fait que ces événements auraient lieu. Mais depuis le jour où ces événements se sont passés jusqu'à présent, ces ordonnances ont été observées en mémoire de ces événements.

Mais on demandera: Si le baptême de Jean était un baptême évangélique, pourquoi donc Paul, dans Actes 19, baptise-t-il de nouveau quelques personnes qui avaient été baptisées du baptême de Jean? Il n'est pas difficile de répondre à cette question. Les personnes dont il est question ici étaient des disciples d'Apollos, convertis à Éphèse peu de temps avant la visite de Paul. Quoiqu'il se fût alors écoulé vingt-cinq ans depuis la résurrection de Christ Apollos ne connaissait que le baptême de Jean, et il baptisait précisément de la même manière que Jean avait administré cette ordonnance, disant aux disciples qu'ils devaient croire en un Messie qui devait venir. C'était très-bien pour Jean de donner de telles instructions à ceux qu'il baptisait, car le Sauveur allait être manifesté au peuple. Mais c'était une grande erreur de la part d'Apollos d'enseigner au peuple que Christ devait venir, lorsqu'en réalité il était mort et était ressuscité des morts vingt-cinq ans auparavant. L'erreur d'Apollos fut corrigée lorsque Aquilas et Priscille le prirent chez eux pour lui expliquer les Ecritures plus parfaitement.

Il était nécessaire que Paul baptisât ses disciples de nouveau, car Christ était déjà venu, tandis qu'ils étaient baptisés au nom de quelqu'un qui devait venir. Ceux qui furent baptisés par Jean personnellement, dans la foi d'un Messie qui devait venir n'avaient pas besoin d'être baptisés de nouveau lorsque Christ se fut présenté au peuple. Mais ceux qui étaient baptisés dans la foi d'un Messie qui devait venir, après qu'il était mort et qu'il était ressuscité d'entre les morts avaient besoin d'être baptisés de nouveau, afin que leur baptême ne fût pas un reniement de Christ, mais une confession de foi en lui.

Ceux qui prirent part à la cène du Seigneur la nuit qu'il fut trahi le firent pour exprimer leur foi au Sauveur qui devait mourir pour eux. Depuis sa mort nous y prenons part en mémoire de Celui qui est déjà mort pour nous. Si les Apôtres avaient pris la cène après la mort de Christ pour exprimer leur foi en un Sauveur qui devait mourir pour eux, cela aurait été un acte semblable à celui de ceux qui furent baptisés dans la foi à un Messie qui devait venir, après qu'il avait déjà été manifesté aux hommes et était retourné vers son Père.

J. N. A.

PENSÉES CRITIQUES ET PRATIQUES SUR L'APOCALYPSE.

EXPLICATION DU CHAP. 9: 7–16.

LES SEPT TROMPETTES.—SUITE.

Verset 7. „Ces sauterelles ressemblaient à des chevaux préparés pour le combat; il y avait sur leurs têtes comme des couronnes qui paraissaient d'or, et leurs visages étaient comme des visages d'hommes."

Nous continuons à citer des extraits de Mr. Keith:

«Le cheval arabe est renommé par tout le monde; et l'habileté dans l'équitation est l'art par excellence du peuple arabe. Les Arabes, agiles comme des sauterelles, et armés comme des scorpions, prêts à s'élancer sur l'ennemi avec la rapidité de la flèche, étaient toujours préparés au combat.

«Il y avait sur leurs têtes comme des couronnes qui paraissaient d'or.» Lorsque Mahomet fit son entrée à Médine (622 ap. J.-C.) pour la première fois et qu'il fut reçu comme son prince, un turban fut déroulé devant lui à défaut d'étendard. Semblables à des couronnes, les turbans des Sarrasins étaient leur ornement et leur gloire. Le riche butin dont ils s'emparaient leur fournissait abondamment et fréquemment de quoi les renouveler. Se coiffer du turban, est devenu une expression proverbiale qui signifie, se faire musulman. Et les Arabes étaient autrefois reconnus aux mitres qu'ils portaient.

«Et leurs visages étaient comme des visages d'hommes.» La gravité et la fermeté de caractère de l'Arabe se trahissent dans son apparence extérieure. Son seul geste est celui de caresser sa barbe, symbole vénérable de la virilité.» «L'honneur de leurs barbes est très-facilement blessé.

Verset 8. „Elles avaient les cheveux comme des cheveux de femmes, et leurs dents étaient comme des dents de lions."

«Les longs cheveux chez les femmes sont considérés par elles comme un ornement. Contrairement à la coutume des autres hommes les Arabes portaient les cheveux longs comme des cheveux de femmes, ainsi que Pline et d'autres nous le racontent. Mais il n'y avait rien d'efféminé dans leur caractère; car pour montrer leur férocité et leur force pour dévorer, leurs dents étaient comme des dents de lions.»

Verset 9. „Elles avaient des cuirasses semblables à des cuirasses de fer, et le bruit de leurs ailes était comme un bruit de chariots à plusieurs chevaux qui courent au combat."

La cuirasse. «La cuirasse était en usage parmi les Arabes au temps de Mahomet. Dans la bataille d'Ohud (la deuxième que livra Mahomet) contre le Koreish de la Mecque (624 ap. J.-C.) sept cents hommes d'entre eux étaient armés de cuirasses.»

Le bruit de leurs ailes. «Les Arabes n'attaquaient pas comme les Grecs et les Romains, leurs forces ne consistaient pas en infanterie ferme et compacte, mais elle était principalement composée de cavalerie et d'archers. Au moindre attouchement de son cavalier, le cheval Arabe s'élance avec la rapidité de l'éclair. Le bruit de leurs ailes était comme un bruit de chariots à plusieurs chevaux qui courent au combat. Leurs conquêtes étaient étonnantes, tant en rapidité qu'en étendue. Et leurs attaques étaient soudaines. Leurs succès n'étaient pas moins heureux chez les Romains que chez les Perses.

Versets 10, 11. „Elles avaient des queues semblables à des queues de scorpions, et elles y avaient un aiguillon; et leur pouvoir était de nuire aux hommes pendant cinq mois. Et elles avaient pour roi l'ange de l'abîme appelé en hébreu Abaddon, et en Grec Apolyon."

Jusqu'ici nous avons suivi les explications de Keith concernant le retentissement des cinq premières trompettes. Nous allons maintenant examiner un nouveau sujet de la prophétie dont nous nous occupons savoir: les temps prophétiques.

Leur pouvoir était de nuire aux hommes pendant cinq mois. D'abord la question suivante se présente. A quels hommes devaient-ils nuire pendant cinq mois? C'était sans doute aux mêmes hommes qu'ils devaient tuer ensuite (voyez le verset 15;) «La troisième partie des hommes,» ou la troisième partie de l'empire romain, savoir la division grecque de cet empire.

Quand devaient-ils commencer leur œuvre de torture? Le verset 11 répond à cette question.

Premièrement. «Ils avaient un roi établi sur eux.» Depuis la mort de Mahomet jusque vers la fin du 13me siècle, les Mahométans étaient divisés en plusieurs factions sous la conduite de divers chefs, mais ils n'avaient eu jusqu'alors aucun gouvernement civil général établi sur tout l'empire. Vers la fin du 13me siècle Othman fonda un gouvernement qui a été connu depuis sous le nom d'empire ou de gouvernement ottoman, ayant domination sur toutes les principales tribus mahométanes, les réunissant en une grande monarchie.

Secondement. Le caractère du roi. «Et elles avaient pour roi l'ange de l'abîme.» Un ange représente un messager, ou un ministre, soit bon, soit mauvais; mais il ne représente pas toujours un être spirituel. «L'ange de l'abîme,» ou le principal ministre de la religion qui sortit de l'abîme lorsqu'il fut ouvert. Cette religion est le mahométisme, et le sultan en est le principal ministre. «Le Sultan, ou Grand Seigneur, comme il est indifféremment appelé, est aussi le calife suprême, ou grand prêtre, réunissant à la fois dans sa personne la dignité spirituelle la plus élevée et le pouvoir temporel suprême.»—*World as it is*, p. 361.

Troisièmement. Son nom. En hébreu, «Abaddon,» le destructeur; en grec, «Apolyon.» celui qui extermine ou qui détruit. Puisqu'il a deux noms différents dans deux langues, il est évident que c'est le caractère plutôt que le nom du pouvoir que le langage inspiré représente. S'il en est ainsi, dans les deux langues, son nom signifie, un destructeur. Tel a toujours été le caractère du gouvernement ottoman.

Mais quand Othman attaqua-t-il l'empire grec pour la première fois? Selon Gibbon (Decline and Fall. etc.), «Othman pénétra pour la première fois sur le territoire de la Nicomédie le 27 juillet, 1299.»

Le calcul que nous allons donner est fondé sur ce point de départ, et a été fait et publié en 1838, dans un ouvrage intitulé:

«La Seconde Venue de Christ,» etc., par J. Litch.

«Et leur pouvoir était de nuire aux hommes pendant cinq mois.» L'ordre qui leur avait été donné s'étendait jusque-là. Il leur avait été ordonné de tourmenter les hommes par des déprédations continuelles, mais il ne leur était pas permis de les tuer politiquement. «Cinq mois,» trente jours pour un mois, nous donnent cent cinquante jours et ces jours étant des jours prophétiques nous donnent cent cinquante ans. Commençant le 27 juillet 1299, les cent cinquante ans nous amènent jusqu'en 1449. Durant cette période entière, les Turcs furent engagés dans une guerre presque perpétuelle avec l'empire grec, mais toutefois *sans le conquérir* entièrement. Ils s'emparèrent de plusieurs provinces grecques, et les retinrent sous leur pouvoir, toutefois l'indépendance grecque était toujours maintenue à Constantinople. Mais en 1449, savoir à la fin des cent cinquante ans, eut lieu un changement dont nous parlerons dans nos explications de la trompette suivante.

Versets 12-15. „Voilà un malheur passé; en voici encore deux autres qui viennent après. Alors le sixième ange sonna de la trompette; et j'entendis une voix qui venait des quatre cornes de l'autel d'or, qui est devant Dieu; laquelle dit au sixième ange qui avait la trompette: Délie les quatre anges qui sont liés sur le grand fleuve de l'Euphrate. Aussitot furent déliés les quatre anges qui étaient prets pour l'heure, le jour, le mois, et l'année, afin de tuer la troisième partie des hommes."

Le premier malheur devait durer depuis l'origine du mahométisme jusqu'à la fin des cinq mois. C'était alors que le premier malheur devait se terminer, et que le deuxième malheur allait commencer. Et lorsque le sixième ange sonna de la trompette, l'ordre fut donné d'ôter la contrainte qui avait été imposée sur la nation musulmane par laquelle elle était restrainte à l'action de tourmenter les hommes. Dès que cette contrainte fût ôtée, leur pouvoir fut augmenté et il leur fut permis de tuer la troisième partie des hommes. Ce commandement sortit des quatre coins de l'autel d'or qui est devant Dieu.

Les quatre anges. Ce sont les quatre sultanies principales dont l'empire ottoman est composé, et qui sont placées dans le pays arrosé par le grand fleuve d'Euphrate. Ces sultanies étaient situées à Alep, à Iconie, à Damas et à Bagdad. Jusque-là elles avaient été restreintes, mais Dieu commanda et elles furent déliées.

En 1449, Jean Paléologue, empereur grec, mourut, mais il ne laissa point d'enfants pour lui succéder sur le trône, et Constantin Dracosès lui succéda. Mais il ne voulut point essayer de monter sur le trône sans le consentement d'Amurat, sultan turc. C'est pourquoi il envoya des ambassadeurs pour lui demander son consentement, et il l'obtint, avant de s'emparer du titre de roi

Que le lecteur examine soigneusement ce fait historique en rapport avec la prédiction ci-dessus. Ce n'était point une attaque violente faite contre les Grecs; ce n'était point par la force que leur empire fut renversé et leur indépendance anéantie, mais simplement par un abandon volontaire de leur indépendance entre les mains des Turs, en disant: «Je ne puis régner à moins que vous ne le permettiez.»

Les quatre anges furent déliés pour une heure, un jour, un mois, et une année pour tuer la troisième partie des hommes. Cette période comprend trois cent quatre-vingt onze ans et quinze jours, durant lesquels la suprématie ottomane devait exister à Constantinople. Ainsi: une année prophétique fait trois cent soixante jours prophétiques, ou trois cent soixante années littérales; un mois prophétique, ou trente jours prophétiques, ou trente années littérales, et une heure, ou la vingt-quatrième partie d'un jour prophétique est la vingt-quatrième partie d'une année littérale, savoir, quinze jours, le tout s'élève à trois cent quatre-vingt onze ans et quinze jours.

Mais quoique les quatre anges fussent ainsi déliés par la soumission volontaire des Grecs, toutefois un autre sort attendait le siége de l'empire. Le Sultan Amurat à qui Dracosès rendit soumission et par la permission duquel il régna à Constantinople, mourut bientôt après, et Mahomet II lui succéda dans l'empire en 1451. Ce dernier prince porta ses vues sur Constantinople et résolut de s'en emparer. Conséquemment il fit des préparatifs pour l'assiéger. Le siége commença le 6 avril 1453, et se termina le 16 mai suivant par la prise de la ville et par la mort du dernier des Constantins. Et la ville orientale des Césars devint le siége de l'empire ottoman.

Les armes et la manière de combattre employées dans le siége dans lequel Constantinople devait être renversée, et assujettie furent, ainsi que nous le verrons, distinctement remarquées par le prophète.

Verset 16. „Et le nombre de l'armée à cheval était de deux cents millions; car j'en ouïs le nombre."

Il y avait des hordes innombrables de chevaux avec leurs cavaliers. Gibbon décrit ainsi la première invasion du territoire romain par les Turcs: «Les myriades de chevaux turcs formaient une armée immense dont le front occupait une ligne de six cents milles de long (environ 1000 kilomètres) depuis Tauris jusqu'à Azeroum, et le sang de 130,000 chrétiens était un sacrifice acceptable pour le prophète arabe.

Quelques personnes pensent que le nombre 200,000,000 représente celui de tous les guerriers turcs durant la période des 391 ans et quinze jours de leur triomphe sur les Grecs. Il nous semble que cette idée est raisonnable. Mais comme on ne peut déterminer l'exactitude de ce fait, nous n'affirmerons rien sur ce sujet.

U. S.

LES NOCES DE CANA.

PREMIER ARTICLE.

APRÈS la tentation, Jésus retourna vers le Jourdain, comme nous l'avons dit auparavant, et fut désigné par Jean comme «l'Agneau de Dieu qui ôte le péché du monde.» Ce fut aussi alors qu'il choisit pour disciples Jean, André, Simon, Philippe et Nathanaël. Nous avons déjà mentionné ces faits dans nos précédents numéros, en rapport avec l'histoire de Jean-Baptiste. Jésus commençait maintenant la grande œuvre de sa vie.

Il devait y avoir une noce à Cana de Galilée. Les époux étaient des parents de Joseph et de Marie. Christ savait que cette réunion de famille devait avoir lieu, et qu'un grand nombre de personnes influentes s'y trouveraient. C'est pourquoi, accompagné de ses nouveaux disciples, il s'en alla à Cana. Dès que l'on sut que Jésus était arrivé dans cette ville il reçut une invitation spéciale pour aller à la noce avec ses amis. C'était ce qu'il avait l'intention de faire, et la fête fut ainsi honorée de sa présence.

Durant un temps assez long il avait été séparé de sa mère. Pendant cette période il avait été baptisé par Jean et avait enduré les tentations de Satan dans le désert. Les nouvelles des souffrances que Christ avait endurées étaient parvenues jusqu'à Marie. Jean, l'un des nouveaux disciples, avait cherché Christ, et l'avait trouvé dans son humiliation, amaigri, et portant les signes d'une grande détresse physique et morale. Jésus ne désirant pas que Jean fût témoin de son humiliation l'avait congédié à la fois avec douceur et fermeté. Il voulait être seul, nul œil humain ne devait être témoin de son agonie, nul cœur humain ne devait lui apporter quelque sympathie dans sa détresse.

Le disciple avait cherché Marie dans sa demeure et lui avait raconté les incidents de cette réunion avec Jésus, aussi bien que les événements de son baptême, lorsque Dieu avait fait entendre sa voix pour déclarer que Jésus était son Fils bien-aimé, et que le prophète Jean montrant Christ avait dit: «Voilà l'Agneau de Dieu qui ôte le péché du monde.» Pendant trente ans cette femme avait recueilli des preuves que Jésus était le Fils de Dieu, le Sauveur du monde qui avait été promis. Joseph était mort, et elle n'avait personne à qui faire part des espérances qu'elle aimait à nourrir dans son cœur. Elle avait été partagée entre l'espérance et le doute, mais elle éprouvait toujours plus ou moins l'assurance que son Fils était le Messie promis par tous les prophètes.

Pendant les deux mois qui venaient de s'écouler, elle avait été profondément attristée, car elle avait été séparée de son fils qui avait toujours été pour elle un fils soumis et fidèle et qui toujours avait obéi à ses moindres désirs. Cette mère s'était affligée au récit des souffrances que Jésus avait endurées. Sa mission de Messie lui avait causé à la fois une profonde douleur et une grande joie. Toutefois, quelque étrange que cela lui parût, elle le rencontra à la noce, toujours le même fils tendre et respectueux, cependant il n'est pas le même; car sa physionomie est changée; elle voit empreintes sur son expression sainte et sur la dignité de sa présence les marques de la lutte terrible qu'il avait soutenue dans le désert pendant sa tentation, et les preuves de sa mission céleste. Elle le voit accompagné par un certain nombre de jeunes gens qui lui parlent avec révérence, l'appelant, Maître. Ces jeunes disciples parlent à Marie des choses merveilleuses qu'ils ont vues, non-seulement au baptême, mais encore dans de nombreuses occasions.

Le cœur de Marie fut réjoui par l'assurance que cette espérance précieuse qu'elle avait nourrie depuis tant d'années dans une attente anxieuse était enfin réalisée. Il aurait été assez étrange qu'il ne se fût pas mêlé à cette joie profonde et sainte quelque parcelle de l'orgueil naturel d'une mère tendre et affectueuse. Mais les convives s'assemblèrent et le temps s'écoula rapidement. A la fin il arriva un incident qui causa une grande perplexité. On découvrit que le vin manquait. Le vin que l'on employait était le jus pur du raisin, et il était impossible de s'en procurer à cette heure avancée. Ce n'était point la coutume de se dispenser de vin dans de telles occasions: ainsi la mère de Jésus qui, en sa qualité de parente avait une place importante à remplir dans cette fête, parla à son fils en lui disant: «Ils n'ont plus de vin.» Il y avait dans ces paroles de Marie une requête cachée, ou plutôt une suggestion, signifiant que le Christ, à qui toutes choses étaient possibles, pouvait satisfaire à leurs besoins. Mais Jésus répondit: «Femme, qu'y a-t-il entre toi et moi? Mon heure n'est pas encore venue.»

Sa manière était pleine de respect, mais aussi de fermeté. Il voulait enseigner à Marie que le temps où elle devait le gouverner comme une mère était passé. Son œuvre vaste et importante était maintenant devant lui, et personne ne devait le diriger concernant l'exercice de son pouvoir divin. Il y avait du danger à ce que Marie présumât trop de sa relation de parenté avec Christ, et sentît qu'elle avait sur lui de l'autorité et des droits spéciaux. Comme Fils du Très-Haut, et Sauveur du monde, nul lien terrestre ne devait l'empêcher d'accomplir sa mission divine, ni influencer sa manière d'agir. Il était nécessaire qu'il restât en dehors de toute considération personnelle, toujours prêt à faire la volonté de son Père dans les cieux.

Jésus aimait tendrement sa mère: car durant trente ans il avait été soumis à l'autorité de ses parents; mais le temps était maintenant venu où il devait être occupé des affaires de son Père. En censurant sa mère, Jésus censure aussi une classe nombreuse de gens qui ont un amour idolâtre pour leurs familles, et qui permettent aux liens de parentage de les détourner du service de Dieu. L'amour humain pour nos proches est un attribut sacré; mais nous ne devons pas permettre qu'il trouble notre expérience chrétienne, ou détourne nos cœurs de Dieu.

Jésus pouvait contempler sa vie subséquente clairement tracée devant lui. Son pouvoir divin jusque-là avait été caché. Pendant trente ans il avait attendu dans l'obscurité et l'humiliation, et il ne se sentait nullement pressé d'agir avant que son temps fût venu. Mais Marie, dans l'orgueil de son cœur, souhaitait ardemment de le voir montrer à cette société réunie, qu'il était réellement un personnage honoré de Dieu. Il lui semblait que c'était une occasion favorable de convaincre de son pouvoir le peuple présent à cette occasion en opérant sous leurs yeux un miracle qui le placerait dans la position qu'il devait occuper devant les Juifs. Mais il répondit que son heure n'était pas encore venue Le temps où il devait être honoré et glorifié comme Roi n'était pas encore venu; c'était sa part pour le présent d'être un Homme de douleurs et sachant ce que c'est que la langueur.

La relation terrestre de Christ avec sa mère était terminée. Celui qui avait été son fils soumis, était maintenant son divin Seigneur. La seule espérance qu'elle avait en commun avec le reste des hommes était de croire qu'il était le Rédempteur du monde et de lui rendre une obéissance implicite. L'erreur dangereuse des catholiques romains leur fait exalter la mère de Christ à l'égal du Fils de Dieu dont les attributs sont infinis en perfection. Mais le Sauveur met les choses à leur place dans une lumière bien différente, et il montre d'une manière positive que le lien de parentage qui existait entre eux ne l'élève en aucune manière à son niveau, ni ne garantit son avenir. Les sympathies humaines ne doivent plus affecter Celui dont la mission devait s'étendre pour le bénéfice du monde entier.

La mère de Christ comprit la place qu'occupait son Fils, et elle s'inclina en se soumettant à sa volonté. Elle savait qu'il exaucerait sa requête s'il le trouvait bon. Sa manière d'agir montrait sa foi parfaite dans la sagesse et dans le pouvoir de Christ, et c'était à cette foi que Jésus répondit par le miracle qui suivit. Marie croyait que Jésus pouvait faire ce qu'elle lui avait demandé, et elle était excessivement désireuse que tout ce qui concernait la fête se passât convenablement et avec honneur. Elle dit à ceux qui servaient: «Faites tout ce qu'il vous dira. «Ainsi elle fit ce qu'elle put afin de préparer le chemin pour le miracle que Jésus allait opérer.

A l'entrée de la maison où ces choses se passaient, il y avait six vaisseaux de pierre. Jésus commanda aux serviteurs de remplir d'eau ces vaisseaux. Ils obéirent avec empressement à cet ordre singulier. On avait besoin de vin immédiatement, et Jésus fit ce commandement: «Puisez-en maintenant et portez-en au maître d'hôtel.» Les serviteurs virent avec surprise qu'au lieu de l'eau claire dont ils venaient de remplir les vaisseaux, ils en tiraient du vin. Ni le maître d'hôtel, ni les convives en général ne savaient que le vin avait manqué, de sorte qu'en le goûtant, le maître d'hôtel fut étonné; car il était supérieur en qualité à tous les vins qu'il avait bus jusque là, et était tout à fait différent de celui qui avait été servi au commencement de la fête.

Il s'adressa donc à l'époux et lui dit: «Tout homme sert d'abord le bon vin, et ensuite le moindre, après qu'on a beaucoup bu; mais toi, tu as gardé le bon vin jusqu'à présent.» Dans ce miracle, Jésus donne un exemple de cette vérité, savoir que tandis que que le monde présente ses meilleurs dons premièrement, pour fasciner les sens et satisfaire les yeux, il donne des dons toujours frais, toujours nouveaux jusqu'à la fin. Ils ne deviennent jamais insipides au goût. Jamais le cœur n'en est rassasié ni fatigué. Les plaisirs du monde ne satisfont pas le cœur; ils ne procurent point le bonheur; son vin se change en amertume, sa gaîté en tristesse. Ce qui commence par les chants et la joie bruyante, se termine par la fatigue et le dégoût. Mais Jésus procure une fête dans le cœur qui ne manque jamais de donner de la satisfaction et de la joie. Chaque don nouveau rend celui qui le reçoit plus capable d'apprécier les bénédictions du Seigneur et d'en jouir. Il donne, non pas chichement, mais au delà de ce que nous demandons ou pensons.

Ce don de Christ au souper de la noce était un symbole des moyens de salut. L'eau représentait le baptême dans sa mort, le vin, son sang répandu pour la purification des péchés du monde. La provision de vin faite par Jésus était amplement suffisante, et le moyen pourvu pour effacer les iniquités des hommes n'est pas moins amplement suffisant.

E. G. WHITE.

A LA JEUNESSE.

LE MIRAGE DE LA VIE.

LE MONARQUE.

LES ennuis et les inquiétudes qui accompagnent ordinairement le pouvoir ont été constamment pour le moraliste et le poète, un sujet de déclamation; et pour terminer nos essais sur le mirage de la vie nous proposerons de choisir cette fois notre sujet dans les rangs les plus élevés de la grandeur humaine, savoir sur le trône du monarque. Comme nul ne possède à un si haut degré le pouvoir de travailler à l'avancement du bien des hommes et de la gloire de Dieu, de même aussi nous ne trouvons nulle part des leçons plus saisissantes de la vanité du monde, lorsque le cœur a été consacré à son culte, que dans la carrière du monarque. Chacun sait que Charles V, vers la fin d'une vie passée en exploits militaires, et dans la poursuite énergique de projets ambitieux, renonça à la couronne, rassasié des jouissances attachées à la royauté. Catherine, impératrice de Russie, essaya de trouver le bonheur dans la gratification de ses goûts extravagants pour les collections multipliées d'œuvres d'art. Cependant on nous raconte qu'elle était tellement tourmentée par les remords d'une mauvaise conscience que parfois elle était forcée de sortir de sa chambre pendant la nuit et de se sauver hors de son palais, poursuivie par ce ver rongeur qui ne lui laissait aucun repos intérieur. Lorsque Beckford de Fonthill était en Portugal, vers la fin du dernier siècle, pour visiter le palais de la reine, il fut témoin d'un spectacle semblable dans les cercles mêmes de la royauté. On suppose que la conscience de cette malheureuse reine était chargée de quelque péché dont elle ne s'était pas repentie. Jour et nuit, elle imaginait voir son père, semblable à une masse de cendres calcinées, enveloppé par les flammes, et lié à un piédestal de fonte. Au temps même où Beckford, logeant dans un appartement adjacent écoutait le récit de ses souffrances, les cris les plus affreux firent résonner le palais, laissant dans l'esprit du visiteur un profond sentiment d'horreur. C'étaient les cris de l'infortunée reine, entourée de tout ce qui pouvait contribuer à son bien-être, et toutefois profondément misérable. Nous pourrions donner bien d'autres exemples à l'appui de cette vérité savoir que souvent, «une tête couronnée repose mal à son aise.» Mais pour terminer ces essais nous choisirons la vie de NAPOLÉON BONAPARTE, ou,

Le Monarque, comme étant un des exemples les plus frappants dans les temps anciens et modernes du peu de satisfaction que procure la carrière d'un roi, lorsqu'elle est dépourvue de principes chrétiens.

Cet homme, naturellement doué d'un génie extraordinaire, naquit à Ajaccio dans l'île de Corse, en 1769. Quoique l'on remarquât en lui dès ses jeunes années les signes d'un génie supérieur, toutefois personne n'aurait présagé que ce jeune garçon réservé, tranquille et studieux dût ensuite jouer un si grand rôle dans le monde. Ayant choisi la carrière des armes, il resta quelques années dans les rangs de l'armée, remarqué simplement comme un officier attentif et intelligent. Lorsque la grande explosion de la première Révolution française éclata, les circonstances furent bientôt dirigées de manière à l'appeler à mettre en activité son talent merveilleux. Ce fut à Toulon qu'il déploya pour la première fois son talent militaire.

De grade en grade, il se trouva bientôt, de simple officier qu'il était, appelé au commandement de l'armée d'Italie. Si ce tableau eût été propre à éveiller le respect de nos facultés morales, sa position à ce temps-là aurait mérité l'admiration. Jeune et entreprenant, il déploya une ardeur, une énergie, et une persévérance dignes d'une meilleure cause. Ses victoires se succédèrent rapidement. L'habileté des généraux les plus anciens et les plus expérimentés s'éclipsa devant son brillant génie, et, placé à la tête d'une armée enivrée de succès, il devint bientôt maître d'un grand pays et força les plus grands potentats de l'Europe à venir à ses pieds solliciter la paix. Ce n'était encore que le commencement de sa carrière future. En rentrant dans ses foyers après sa victoire, il était consumé de sa passion pour la gloire militaire, et avec un génie hardi, mais peu scrupuleux, il projeta une expédition en Egypte. Là aussi le succès le suivit. Les énergies du pays affaiblies reçurent de ses mains une nouvelle impulsion, et l'Egypte longtemps opprimée redevint en quelque mesure sous le gouvernement de Bonaparte la contrée animée et prospère qu'elle avait été autrefois sous les Pharaons. L'Egypte ne fut que l'estrade d'où, malgré des circonstances qui auraient écrasé un esprit moins déterminé, il s'élança pour s'emparer du gouvernement suprême. Parvenu à la dignité de 1er Consul de la république française, il ne tarda pas à augmenter son pouvoir. Le commerce et l'industrie redevinrent florissants entre ses mains. Les barrières naturelles mêmes ne furent pas pour lui des obstacles trop grands. Comme à vol d'aigle il franchit les Alpes; les désastres et les dangers qui avaient menacé la France furent changés en victoires. La couronne qu'il avait si longtemps et si ardemment désirée fut enfin posée sur son front. Le pontife de l'église catholique romaine se rendit à Paris pour présider la cérémonie du couronnement, et l'art et le luxe prêtèrent leur concours pour rendre le spectacle somptueux et imposant.

Toutefois cette élévation n'était pas encore le zénith du pouvoir de Napoléon. Il semblait prendre un nouvel essor de ces lieux mêmes où d'autres se seraient arrêtés pour se reposer. Nulle arme dirigée contre lui ne semblait prospérer. Il s'emparait des royaumes, et à son gré il en reculait ou en élargissait les anciennes bornes. Toutefois en grandissant en pouvoir il grandissait aussi en orgueil. Dans ses salles de réception et ses antichambres se pressaient, non-seulement des courtisans, mais aussi des princes et des rois, recherchant ses sourires ou un coup d'œil approbateur. Jamais peut-être, un mortel n'était parvenu à un tel degré de grandeur. La majorité des contrées de l'Europe lui étaient tributaires et il semblait être au delà de la portée des revers. Mais hélas! basé sur l'injustice, ce puissant empire même devait passer comme un Mirage.

Aveuglé par l'orgueil, il fut tenté d'envahir la Russie. Le résultat de cette expédition est bien connu. Il eut la douleur de voir s'ensevelir au milieu des neiges de ce vaste empire cette glorieuse armée qu'aucune de celles qu'un conquérant moderne ait jamais conduites au combat ne surpassa en grandeur. Ce désastre fut un coup mortel porté à son pouvoir. Les monarques alliés de l'Europe s'élevèrent dans l'espoir de se délivrer de l'oppression qui depuis si longtemps pesait sur eux. Un à un il vit disparaître les fragments de son autorité. Semblable à un joueur désespéré il risqua tout sur le dé de la fortune militaire, et se trouva enfin captif sur le rocher aride de Ste. Hélène.

Et ce fut alors que devait être donné l'exemple de la vanité de l'ambition mondaine. La suite du puissant monarque fut réduite à quelques personnes qui le servaient, et son territoire à celui d'un jardin. Celui qui avait fait tant de veuves et d'orphelins, fut lui-même à son tour privé de sa femme et de son fils. Ce qui avait jadis récréé son esprit si actif n'avait maintenant pour lui aucun attrait. «Vivons du passé» s'écriait-il parfois. Mais il n'y avait rien dans son passé sur quoi il put s'arrêter avec satisfaction. Sa vie n'avait été qu'une suite d'actes égoïstes pour s'acquérir de la gloire. Il tomba malade et souhaita la mort. «Pourquoi, demandait-il souvent, pourquoi les obus m'ont-ils épargné? Devais-je mourir consumé par la langueur? Je ne suis plus le grand Napoléon.» «Dans quel état je suis tombé! s'écriait-il quelquefois, moi, dont l'activité était infatigable, dont l'esprit n'était jamais appesanti, je suis maintenant plongé dans une stupeur qui approche de la léthargie, et je puis à peine soulever mes paupières. Souvent je dictais en même temps différents sujets à quatre ou cinq secrétaires, qui écrivaient aussi vite que ma parole, mais alors, j'étais Napoléon. Maintenant je ne suis plus rien. Ma force, mes facultés m'abandonnent. Je ne vis pas, je végète seulement.»

D'autres fois ses réflexions étaient sur le sujet de la religion: «Alexandre, César, Charlemagne et moi, disait-il, nous avons fondé nos empires sur la force. Jésus-Christ seul a fondé son empire sur l'amour, et à cette heure, des millions d'hommes donneraient leurs vies pour lui. Moi, je meurs avant mon temps, et mon corps sera rendu à la terre et destiné à devenir la pâture des vers. Tel est le sort qui attend bientôt celui qui a été le grand Napoléon. Quel incommensurable abîme il existe entre ma profonde misère et la gloire du royaume éternel de Christ, lequel est proclamé, aimé, et adoré, et dont la domination s'établira sur toute la terre.»

Avec l'affaiblissement de sa santé, son esprit devint languissant. Il se plaisait à aller regarder fréquemment quelques poissons qui se trouvaient dans l'étang de son jardin, mais une substance délétère s'étant par accident mêlée avec l'eau, les poissons moururent. «Tout ce que j'aime, dit Napoléon, tout ce qui m'appartient est frappé. Le ciel et les hommes s'accordent pour m'affliger.» Il tombait alors fréquemment dans des accès de profonde mélancolie pendant lesquels il gardait un silence prolongé. Sa santé s'affaiblit de plus en plus, et son dégoût de la vie devint de plus en plus manifeste; mais à la fin la scène finale de sa vie si pleine d'événements arriva. Le désordre de son esprit atteignit son apogée. Dans ses derniers moments ses pensées étaient remplies de scènes de combats et de batailles: «Steingell, Desaix, Masséna, s'écriait-il dans son délire, la victoire se déclare. Courez! hâtez-vous! pressez l'attaque! ils sont à nous.» Bientôt après il mourut. Une tombe étroite ombragée par les branches pendantes d'un saule pleureur a longtemps marqué le lieu où reposaient les restes du grand conquérant.

Tel fut Napoléon Bonaparte. Il avait possédé les talents les plus brillants, le pouvoir le plus illimité et des occasions innombrables de faire du bien à ses semblables. Tout ce qui constituele bonheur humain avait été sa portion, mais toutes ces choses, sans la bénédiction divine avaient été chimériques comme le Mirage.

«Car que servirait-il à un homme de gagner tout le monde, s'il perdait son âme?» Matth. 16:26.

VA TRAVAILLER.

Il y a un grand nombre de personnes qui désirent grandement être utiles. La pensée seule d'une vie d'inactivité leur est pénible. Mais elles attendent des occasions spéciales qui semblent ne jamais arriver. Beaucoup de ces personnes regardent trop haut. Tandis qu'elles veillent attentivement que quelque chose arrive, qui leur ouvre un vaste champ d'activité, elles laissent passer mille petites occasions sans en profiter. Le secret de la réussite consiste à être prompt à voir et à accomplir les devoirs qui se présentent à nous. La vie n'est qu'un enchaînement de devoirs. Laisser passer inaperçues une à une les occasions de faire le bien, c'est perdre toute une vie.

Il est probable qu'un grand nombre de ceux qui lisent ces lignes attendent que l'occasion se présente de faire quelque grande chose. Vous veillez d'un œil anxieux pour trouver de quel côté la colonne de nuée va se diriger. Le marteau levé, vous vous tenez prêts à frapper, si vous pouviez seulement être sûrs de frapper le fer à la place convenable. Pendant que vous hésitez, le fer se refroidit, et l'occasion qui vous était présentée est perdue.

N'hésitez pas plus longtemps. Ne faites plus de marchés avec le larron du temps. Abandonnez cette habitude de parlementer avec les questions du devoir. Qu'aucune excuse plausible ne paralyse votre énergie. Saisissez les occasions importantes qui se présentent. Jetez un regard sur ce pauvre monde rempli de malades et de mourants! N'avez-vous point de larmes à répandre, point de prières à offrir, point d'avertissements à donner, point d'instructions à communiquer, point d'argent à distribuer? Combien le champ d'activité est grand! Combien les besoins sont pressants! Combien le temps est court! Combien la responsabilité est solennelle! Combien sont terribles les résultats de la négligence! Combien est glorieuse la récompense d'une consécration à l'œuvre de Dieu!

Partout nous trouvons une sphère d'utilité. Toute larme qui se voit à l'œil de la douleur est un cri qui réclame notre aide. Tout soupir de détresse est une nouvelle preuve que nous sommes dans un monde déchu, où la sympathie et l'activité sont surtout nécessaires. Chaque blasphème que nous entendons et chaque scène de débauche que nous voyons devrait nous rappeler que nous sommes au milieu d'un vaste champ missionnaire. *Nous avons devant nous une œuvre immense à faire; Ou sont les ouvriers?*

Cette dernière phrase tirée du *Bible Banner* est digne d'être lue et méditée par tous. Il est triste de voir combien le diable ravit à la plupart d'entre nous le bien que nous pourrions faire, et cela il le fait en nous induisant à négliger les petits devoirs, et les occasions actuelles pour nous engager dans quelque grande œuvre imaginaire à venir. Finissons-en avec une telle tendance, et mettons-nous résolument à la première chose qui se présente, et faisons-la *maintenant*.

D. M. Canright.

LA BIENVEILLANCE NON TÉMOIGNÉE

Ce monde est rempli de bienveillance qui n'a jamais été exprimée; ce qui ne vaut guère mieux que point de bienveillance du tout. Le bois qui brûle dans le poêle réchauffe la chambre, mais les gros tas d'arbres couchés parmi les rochers et sur le sommet des collines où personne ne peut les atteindre ne réchauffent personne. Vous pourriez tout aussi bien geler avec ces arbres devant vous, si vous n'aviez aucun moyen de les transporter chez vous pour en faire du feu. Il en est de même dans une famille: l'amour est ce qui rend heureux les parents et les enfants, les frères et les sœurs; mais s'ils prennent grand soin de ne jamais exprimer leur affection; s'ils la gardent comme un profond secret, comme si c'était un crime de la révéler, ils ne seront pas beaucoup plus heureux que s'il n'existait aucune affection parmi eux: la maison leur paraîtra froide, même en été, et si vous demeuriez dans une telle maison, vous envieriez le pauvre chien quand tout le monde lui dit: Pauvre petit.—*Extrait.*

SOINS A PRENDRE POUR CONSERVER LA VUE.

Crawford, célèbre sculpteur avait une habitude invétérée de se tenir dans une position très-inclinée en lisant. Il perdit un œil en conséquence d'une tumeur cancéreuse formée en arrière de cet organe, et il dut même payer de sa vie, après de longues années de souffrance et des dépenses énormes. L'historien Prescott, à cause du désordre d'un nerf, par lequel ses yeux avaient été rendus inutiles pour toute espèce de travaux d'écriture, ne pouvait se servir d'une plume parce qu'il était incapable de voir quand elle manquait de faire un trait faute d encre, et il ne pouvait pas non plus distinguer les lignes ou les marges de son papier. Cependant, malgré ces désavantages il écrivit toutes ses histoires en se servant de poinçons d'agate sur du papier mâché étant guidé pour les lignes et les marges par des fils de laiton passés dans un cadre de bois.

Pour éviter ces calamités et d'autres semblables, nous engageons les jeunes gens surtout à ne jamais faire d'ouvrages minutieux à quelque lumière artificielle que ce soit, et à ne pas employer leur vue dans une position tendue et forcée, par exemple lorsqu'ils voyagent en voiture ou en chemin de fer.

Vu les cas nombreux de maux d'yeux incurables, nous engageons aussi les parents à ne pas laisser leurs enfants lire au crépuscule, c.-à-d. avant le lever du soleil ou après son coucher. Ce serait mieux encore de ne pas leur permettre de lire ou de coudre à la lumière artificielle, mais si on ne peut l'éviter, ne leur permettez sous aucun prétexte de travailler après neuf heures du soir en été et après dix heures au plus en hiver. Ce serait une folie tout à fait inexcusable, et dont tôt ou tard on portera la peine, que de lire ou de coudre à la lueur du gaz de la lampe ou de la chandelle, et de dormir habituellement après le lever du jour. Pour tout le monde, quelque âge qu'on ait, c'est là une des coutumes les plus pernicieuses.—*Hall's Journal of Health.*

On reconnaît une grande âme à ses sympathies grandes et fortes. La vraie noblesse d'esprit ne tend pas à arracher un homme du cercle de ceux qui sont au-dessous de lui, mais elle fait qu'il s'attache davantage à eux, et leur donne l'avantage de s'unir à lui plus étroitement et de lui ressembler.—*Dr. Channing*

Les chaînes de l'habitude sont ordinairement trop légères pour être senties, jusqu'à ce qu'elles soient trop fortes pour être brisées. Tous ceux qui forment des habitudes pour la vie devraient bien considérer cela.

Ecole du Sabbat.

QUESTIONS BIBLIQUES POUR ÉCOLES ET FAMILLES.

LEÇON II.

LE SONGE DE NÉBUCADNETZAR.

1. Quelles inquiétudes plongeaient l'esprit du roi Nébucadnetzar dans la perplexité? Dan. 2:29.

2. Par quels moyens Celui qui révèle les secrets fit-il connaître au roi ce qui devait arriver? Verset 1.

3. De quelle manière le roi tâcha-t-il d'obtenir une interprétation de son songe?

4. Quelle plainte les magiciens firent-ils concernant ce que le roi demandait?

5. Le roi croyait-il que les sages pouvaient interpréter le songe puisqu'ils ne pouvaient pas lui dire ce que c'était?

6. Quel décret le roi fit-il?

7. Quels serviteurs de Dieu furent enveloppés avec ces sages par le décret du roi?

8. Que fit Daniel lorsqu'il entendit parler du décret du roi?

9. Que fit Daniel lorsque le roi lui accorda du temps pour interpréter le songe? Versets 17, 18.

10. Quel fut le résultat de cette requête pour obtenir les faveurs de Dieu? Verset 19.

11. De quelle manière Daniel montra-t-il sa gratitude?

12. Répétez ses paroles de louange. Versets 20–23.

13. Daniel prétendit-il interpréter le songe par sa propre sagesse? Verset 28.

14. A qui donna-t-il toute la gloire?

15. Donnez le songe tel que Daniel le raconta à Nébucadnetzar. Versets 31–35.

16. Qu'est-il dit de la forme et de l'éclat de la statue?

17. De quels matériaux chacune des différentes parties de la statue était-elle composée?

18. Par quoi la statue fut-elle frappée?

19. Où la statue fut-elle frappée?

20. Quel effet ce coup produisit-il sur les pieds de la statue?

21. Que devinrent les autres parties de la statue?

22. Que devint la pierre qui frappa la statue?

LEÇON III.

LA TÊTE D'OR.

1. Qu'est-ce qui est représenté par la tête d'or? Dan. 2:38.

2. Quelle était l'étendue de son empire? Chap. 2:37, 38; 4:22; Jér. 27:5–8.

3. De quelle manière Nébucadnetzar obtint-il cette grande puissance et ce grand empire? Jér. 27:5–8; Dan. 2:37.

4. Le roi donna-t-il toujours gloire à Dieu? Chap. 4.

5. Donnez-en des preuves. Chap. 4:30.

6. Quel terrible châtiment Dieu fit-il venir sur lui à cause de son orgueil? Chap. 4:31–33.

7. Quel avertissement reçut-il de Dieu, afin d'éviter ce châtiment? Chap. 4:4–25.

8. Quel conseil Daniel donna-t-il au roi? Verset 27.

9. Pendant combien de temps le roi dut-il souffrir, afin qu'il se souvînt que le Souverain domine sur les royaumes des hommes, et qu'il les donne à qui il veut? Versets 16, 23, 25, 32.

10. Dieu rendit-il à Nébucadnetzar sa raison et son royaume? Verset 36.

11. Que dit Nébucadnetzar à cet égard?

12. Fut-il alors disposé à donner gloire à Dieu?

13. Que fit-il alors? Verset 34.

14. Que dit-il en l'honneur du Dieu des cieux? Verset 37.

G. H. Bell.

LES SIGNES DES TEMPS

BALE (SUISSE), OCTOBRE 1879.

NE manquez pas de lire l'article intitulé «Qui a tué cet Homme?» Il expose clairement la culpabilité de ceux qui font usage des boissons enivrantes ou qui en font un trafic. Il présente à la conscience de chaque lecteur le sentiment de sa propre responsabilité individuelle.

DANS ce numéro de notre journal nous commençons une série d'articles écrits par le pasteur W. H. Littlejohn. C'est un examen de la théorie qui enseigne que le quatrième commandement exige seulement l'observance d'un jour sur sept, et non celle du septième jour clairement défini dans la Bible. Personne ne peut lire ces articles sans être pleinement convaincu que la théorie de la septième partie du temps est une fable artificieusement composée qui annule la loi de Dieu. Le lecteur trouvera les arguments du pasteur Littlejohn aussi intéressants qu'instructifs.

NOUS désirons faire remarquer l'article de ce journal sur le sujet de l'Immortalité. Il sera suivi par d'autres articles concernant la nature et la destinée de l'homme. C'est un sujet de grande importance. Tous les hommes sont-ils par nature immortels, ou Dieu donne-t-il l'immortalité seulement à ceux qui la cherchent? Les Ecritures concernant ce sujet seront examinées à fond et les arguments de l'une et de l'autre opinion, soigneusement comparés. Bien des personnes pensent que si l'homme n'est pas immortel par nature, il ne peut avoir une existence future, et que par conséquent, il n'est pas responsable envers Dieu; c'est pourquoi ils accusent d'incrédulité ceux qui nient que l'homme possède maintenant une nature immortelle. Mais les Ecritures révèlent la doctrine de la résurrectiou des morts, et montrent que, et les justes et les injustes ressusciteront pour recevoir leur récompense. Il n'y a donc aucun motif pour accuser d'incrédulité ceux qui soutiennent la doctrine de l'Ecriture concernant la résurrection des morts, même quoique eux aussi soutiennent que l'immortalité ne sera donnée à personne avant le son de la dernière trompette.

L'ALLIANCE ÉVANGÉLIQUE.

LES séances de l'Alliance Evangélique se terminèrent le 7 septembre. Le principal but de l'Alliance est d'unir tous les chrétiens évangéliques contre le romanisme et l'incrédulité. Elle ne cherche pas à unir les dénominations différentes en une église organisée, mais à unir la force et l'influence de toutes les dénominations en faveur des vérités crues par tous, et en opposition aux erreurs rejetées par tous. Sûrement il est nécessaire que les protestants présentent une force unie contre les agressions de l'église de Rome.

Les rapports concernant l'état religieux ne sont pas aussi favorables qu'on aurait pu le désirer. «Parce que l'iniquité sera multipliée, la charité de plusieurs se refroidira.» Quand nous lisons l'histoire de l'église dans le livre des Actes, et que nous la comparons à celle de l'église de nos jours, nous sommes affligés de voir le contraste qui existe entre ces histoires. Dans le livre des Actes tout était dévouement, consécration à Dieu, zèle et activité dans son service. De notre temps le cas est entièrement différent.

L'Alliance Evangélique a manifesté un profond intérêt en faveur de la liberté chrétienne, et a pris des mesures spéciales afin de rendre plus favorables les circonstances des protestants dans l'empire d'Autriche, en faisant un appel en leur faveur au gouvernement autrichien. Il est à espérer que cet appel ne sera pas en vain.

Nous sympathisons de cœur avec l'Alliance Evangélique dans ses efforts pour maintenir la Réforme protestante du seizième siècle. Nous regrettons seulement qu'elle retienne les erreurs qui ont été épargnées par les Réformateurs. Ces hommes remarquables ont fait un grand pas dans le bien, mais ils n'ont pas fait tout ce qu'il fallait faire. Ils ont épargné et laissé dans l'église deux graves erreurs qui ont été nourries et conservées jusqu'à présent. Ces erreurs sont: le baptême des petits enfants, et la fête du dimanche. Le rite du baptême ne doit être administré qu'à ceux qui se repentent et qui croient; mais le baptême des petits enfants dispense de la repentance et de la foi et fait entrer dans l'église le monde inconverti. Cette pratique revêt une grande apparence de piété, mais elle a amené la ruine sur la cause de Dieu.

Dieu institua le Sabbat pour commémorer la création des cieux et de la terre, et le baptême fut institué pour commémorer l'ensevelissement et la résurrection de Christ. Mais les hommes ont changé la forme du baptême de sorte qu'il n'est plus un symbole de la résurrection de Christ, et ils ont aussi changé le Sabbat, sous prétexte de commémorer la résurrection de Christ, de sorte qu'il ne rappelle plus la création des cieux et de la terre.

La réforme du 19me siècle doit balayer ces deux grandes erreurs. C'est le devoir de tous les chrétiens de retourner à la loi de Dieu, et à l'Evangile de Jésus-Christ. L'institution du Sabbat de l'Eternel, et l'ordonnance du baptême sont également annulées par les traditions des hommes, et nous ne pouvons qu'exprimer notre profond regret de ce que l'Alliance Evangélique est plus disposée à soutenir ces erreurs qu'à les corriger. J. N. A.

UNE REQUÊTE SPÉCIALE.

Nous invitons tous ceux qui s'intéressent à la prospérité de notre journal à nous prêter leur aide dans une affaire importante. Nous désirons envoyer, gratis, comme échantillon, quelques numéros de notre journal à plusieurs nouveaux lecteurs. Dans ce but nous désirons obtenir les noms et les adresses d'un grand nombre de personnes. Bien entendu que nous ne désirons pas avoir les noms de cette classe de personnes bigotes qui jetteraient au feu notre journal aussitôt qu'elles l'auraient reçu, mais nous désirons obtenir l'adresse de toute personne de bon sens et de jugement sain. C'est pourquoi nous demandons à tous nos lecteurs de consacrer un peu de temps, aussi souvent qu'ils le peuvent pour prendre note pour nous des noms et des adresses d'autant de leurs voisins, amis et connaissances qu'ils peuvent se rappeler. S'ils peuvent nous donner les noms et les adresses de Français résidant à l'étranger, quelque distante que soit la contrée qu'ils habitent, nous serons bien aises de les avoir. Que personne ne craigne que sa liste soit trop longue. Nous désirons nous procurer un nombre immense d'adresses, pourvu quelles soient correctes. Nous faisons un appel sérieux à tous nos amis pour qu'ils nous aident dans cette œuvre. Ne manquez pas de répondre à notre appel. Cela ne vous coûtera qu'un peu de travail, et nous rendra un grand service dans notre œuvre.

JOURNAUX SUR LA TEMPÉRANCE.

Nous avons reçu pendant les trois ou quatre dernières années plusieurs journaux excellents traitant de la Tempérance. Nous sommes persuadés que le sujet de la Tempérance devrait être considéré comme ayant une importance qui suit de près celle de la religion. Au fait nous devrions dire que la Tempérance chrétienne constitue une partie importante de la religion de la Bible. Nous éprouvons donc un profond intérêt pour tous les journaux qui mettent les hommes en garde contre l'ivrognerie, et qui enseignent la sobriété, la Tempérance et la vertu. Nous désirons dire une parole d'estime en faveur de *La Tempérance*, Bulletin de la Société Française de Tempérance. Cette brochure paraît quatre fois par an. Prix fr. 6, s'adresser à Mr. le Dr. Lunier, rue de l'Université, 6, à Paris. Nous voulons aussi mentionner trois journaux traitant de la Tempérance, publiés en anglais. Nous les recommandons à ceux de nos lecteurs qui comprennent l'anglais. Ils contiennent beaucoup d'informations concernant l'avancement de la cause de la Tempérance et de nombreuses instructions sur les maux produits par l'usage des boissons enivrantes. *The Temperance Record* se publie chaque semaine à 337 Strand, Londres, Angleterre. Le prix de l'abonnement est de fr. 8,40 par an. *The British Temperance Advocate* se publie chaque mois par Fred. Atkin. Victoria Terrace, Manchester Road, Bolton, Angleterre. Le prix est de fr. 1,25 par an.

GOOD HEALTH.—C'est le nom d'un journal, traitant de l'Hygiène, de la Tempérance, et de la science de la vie humaine. On s'abonne en écrivant à J. H. Kellogg, Battle Creek, Michigan. Prix fr. 5, par année. Nous attirons l'attention spéciale de nos lecteurs sur ce journal. Il traite tous les sujets concernant la conservation et la restauration de la santé, et est le meilleur journal de ce genre que nous connaissions.

LETTRE D'ANGLETERRE.

CHERS AMIS,—Puisque nous éprouvons un intérêt commun dans ce qui concerne la proclamation de la vérité dans toutes les parties du monde, nos cœurs sont réjouis lorsque nous apprenons que la cause de Dieu avance. Je trouve beaucoup de personnes ici qui ont soif de la vérité, non-seulement parmi ceux qui parlent la langue anglaise, mais aussi parmi des personnes d'autres nationalités. Notre journal LES SIGNES DES TEMPS, est apprécié par bien des personnes. J'en ai donné dernièrement un exemplaire à un ami français de cette ville; il y a pris un si grand intérêt qu'il m'en a demandé d'autres que je lui ai remis avec plaisir. Maintenant il cherche à nous procurer les adresses de personnes qui pourraient prendre intérêt à la lecture de notre journal. Si de telles personnes sont si bien disposées à aider la circulation de notre journal, quel zèle ne devrions-nous pas montrer, nous qui connaissons les vérités qu'il contient. Certainement ces encouragements devraient nous enflammer d'ardeur pour l'œuvre missionnaire, et augmenter notre zèle pour saisir toutes les occasions où nous pouvons avoir accès auprès du peuple.

Nous vivons dans des temps fâcheux, et nous lisons que cet état de choses ira en empirant, de sorte que nous ne devons pas attendre un temps plus favorable que celui-ci pour travailler au salut des pécheurs. Il n'y a aucune excuse pour la paresse, car par les travaux précieux d'hommes dévoués dans la cause de Dieu, nous pouvons nous procurer des publications en différentes langues. Ne serait-ce donc pas un péché de nous croiser les bras et de nous endormir à notre poste? Levons-nous donc, et avec la force de Dieu, allons répandre la semence de la vérité jusqu'aux parties les plus reculées de la terre. Nous savons que l'Esprit de Dieu accompagne l'œuvre dans laquelle nous sommes engagés, et si nous sommes humbles, des âmes précieuses seront sauvées, comme résultat de nos travaux.

Il est surprenant de voir la puissance exercée par nos publications, et encore connaissons-nous peu les effets qu'elles produisent sur l'esprit public. Les circonstances manifestent continuellement des faits remplis du plus grand intérêt. Il y a quelques temps, des adresses furent envoyées d'ici à une personne d'Amérique qui désirait travailler à l'œuvre missionnaire. Pendant quelques semaines elle attendit vainement une lettre lui accusant réception des publications qu'elle avait envoyées. Ne recevant rien elle commença à se décourager. Il y a quelques jours, j'eus le privilége de visiter les personnes dont je viens de parler et je les trouvai remplies d'un grand intérêt pour les choses de Dieu et bien affermies dans la vérité présente. Comme résultat direct des travaux de cette personne, il est très-probable que trois adultes prendront leur place avec nous. J'ai souvent l'occasion de voir se manifester d'autres cas d'un égal intérêt. Les résultats des travaux de nos missionnaires commencent à se montrer. En visitant un vaisseau l'autre jour, j'appris que, à San Francisco, il avait été pourvu de nos publications qui avaient été lues avec intérêt. C'est ainsi que la vérité avait été amenée d'une distance de six mille milles (environ 10,000 kilomètres). Des milliers de traités et de journaux ont quitté ce port pour être dispersés dans toutes les parties du globe, et il est étonnant de voir ceux qui les reçoivent si désireux d'en favoriser la circulation. Il y a certainement une puissance qui presse les hommes et agit directement sur leurs cœurs pour l'avancement de la proclamation de la vérité.

Nous voyons d'une manière spéciale la main de Dieu diriger notre mission en Angleterre. Sa riche bénédiction accompagne la parole annoncée par frère Loughborough pour le bien de beaucoup d'âmes altérées de vérité. Déjà un assez grand nombre ont quitté les pratiques du monde religieux et observent maintenant le Sabbat du quatrième commandement. Notre manière de voir est reconnue par tous ceux qui examinent ces choses avec sincérité et droiture de cœur, mais d'un autre côté, il est déplorable de voir le grand manque de foi. Certainement ces paroles de Christ s'accomplissent: «Quand le Fils de l'homme viendra pensez-vous qu'il trouve de la foi sur la terre?» Toutes choses tendent à nous montrer où nous en sommes dans l'histoire du monde, et en vue de ces choses ne devrions-nous pas rechercher Dieu avec ardeur, et être à la place où il puisse nous employer pour travailler dans sa vigne? Que Dieu nous aide à redoubler de diligence, et à aller en avant. WM. INGS.

Southampton, septembre, 1879.

CHRISTIANA, NORVÉGE.

LES travaux de frère Matteson dans cette localité ont eu un grand succès. Il a formé une église nombreuse de chrétiens gardant les commandements qui ont été convertis par son moyen. Ils ont une maison assez spacieuse pour tenir leur culte et une congrégation nombreuse s'y réunit pour entendre la prédication de frère Matteson. Il publie un journal en langue norvégienne ayant pour but de rendre un témoignage fidèle en faveur du quatrième commandement.

SOUTHAMTON, ANGLETERRE.—Notre frère Loughborough nous écrit que l'œuvre avance dans sa localité. Plusieurs personnes ont été converties pendant le mois dernier.

LE bon pape Léon a répandu sa bénédiction apostolique sur l'entreprise du canal de Panama par Mr. de Lessep. C'est de mauvais augure et pourrait faire déprécier les actions; car dernièrement il est malheureusement arrivé que tout ce que le pape a honoré de sa bénédiction n'a pas eu de succès. Il bénit le roi de Naples peu avant que celui-ci fût renversé de son trône par Garibaldi; il bénit Napoléon III quelque temps avant le désastre de Sédan; il envoya ses sympathies et ses bénédictions à Eugénie, et peu après son malheureux fils fut massacré par les Zoulous. Cent et cent fois il bénit Isabelle, et cette reine infortunée n'a pas eu un jour de bonheur pendant plusieurs années; il bénit le mariage d'Alphonse et de Mercèdes, et Mercèdes mourut sans enfants dans l'espace de douze mois. Il n'y a que ceux qu'il a maudits, comme Victor Emmanuel et Bismark qui fassent leur chemin dans le monde. Il est évident qu'il a confondu ses bénédictions et ses malédictions en les distribuant.

CATALOGUE DES PUBLICATIONS FRANÇAISES.

LA Société DES ADVENTISTES DU SEPTIÈME JOUR tient en vente les brochures et les traités suivants:

1. *Le Règne Millénaire.† 16 pages. 10 cts.
2. *Le Second Avénement: Objet et proximité de cet Evénement, et Manière dont il aura lieu. 32 pages. 20 cts.
3. *Les Deux Trônes, représentant le Royaume de la Grâce et le Royaume de la Gloire. 32 pages. 20 cts.
4. *Le Jugement, ou les Enseignes de Daniel conduisant vers la Sainte Cité. 16 pages. 10 cts.
5. *Le Sanctuaire de la Bible.† 20 pages. 15 cts.
6. *Quel Jour Observez-vous et pourquoi? 8 pages. 5 cts.
7. Explication de Matthieu Vingt-Quatre, ou Signes frappants de la Seconde Venue de Christ. 56 pages avec converture. 50 cts.
8. Le Sabbat de la Bible.† 32 pages. 20 cts.
9. Le Premier Message d'Apocalypse.† 16 pages. 10 cts.
10. Le Second " " " " 10 cts.
11. Le Troisième " " 32 " 20 cts.
12. Perpétuité des Dix Commandements. 40 pages. 25 cts.
13. *Les Souffrances de Christ. 32 pages 20 cts.
14. *Les Deux Lois.† 16 pages. 10 cts.
15. La Loi et l'Evangile. 16 pages. 10 cts.
16. Le Sabbat dans la Prophétie. 32 pages. 20 cts
17. *La Vérité Présente. 24 pages. 15 cts.
18. *L'Esprit de Prophétie. 16 pages. 10 cts.
19. Le Mémorial du Créateur. 16 pages. 10 cts.
20. Le Salut par Christ. 16 pages. 10 cts.
21. Christ dans l'Ancien Testament. 16 pages. 10 cts.
22. *Pouvons-nous Savoir?†. 8 pages. 5 cts.
23. L'Avénement de Christ, sa Nature et la Purification du Sanctuaire. 48 pages 30 cts.
24. Le Septième Jour. 8 pages. 5 cts.
25. *La Fin est-elle proche? 8 pages. 5 cts.
26. *Le Sabbat de L'Eternel.† 16 pages. 10 cts.
27. *L'Homme est-il Immortel?† 8 pages 5 cts.

Les traités marqués d'un astérisque (*) sont aussi imprimés en allemand, et ceux qui sont marqués d'une croix (†) sont imprimés en italien.

S'adresser: Bureau des SIGNES DES TEMPS, Bâle Suisse.